

REPUBLIQUE FRANCAISE
74 000 236 – COMMUNE DE SAINT GERVAIS LES BAINS

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DES SERVICES PUBLICS

**DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

EXERCICE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Saint-Gervais-les-Bains

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27
7.	ANNEXES	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Saint-Gervais-les-Bains
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Gervais-les-Bains
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 13/03/2019 Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : 2021 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’eau potable dessert 11 712 habitants au 31/12/2024 (11 684 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d’abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

Le service public d’eau potable dessert 4 155 abonnés au 31/12/2024 (4 112 au 31/12/2023).

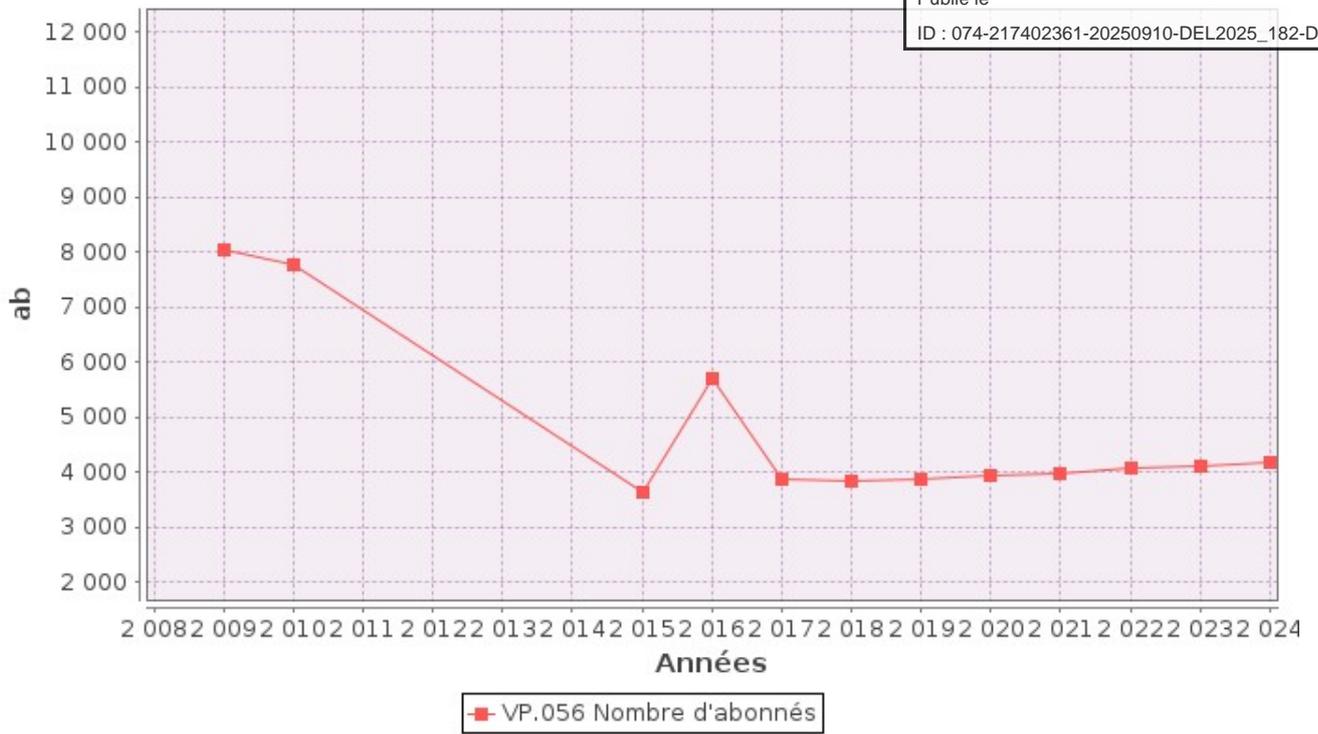
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d’abonnés 31/12/2023	Nombre d’abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d’abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d’abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Saint-Gervais-les-Bains					
Total	4 112	4016	6	4 155	1,1%

La densité linéaire d’abonnés (nombre d’abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,75 abonnés/km au 31/12/2024 (28,46 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d’habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d’abonnés) est de 2,82 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,84 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d’abonnés) est de 141,64 m³/abonné au 31/12/2024. (138,98 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 709 131 m³ pour l'exercice 2024 (828 410 pour l'exercice 2023).

La variation est dû à la priorisation de la ressource de Miage (SMEM)

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Captage Les Theumonts	7 051	9 186	30,3%
Captage Les Nais	362 623	359 485	-0,9%
Captage de Nant-Ferney	130 644	148 481	13,7%
Captage de Macherey	9 219	11 457	24,3%
Captage de Bocancey	119 962	165 324	37,8%
Captage Les Maures	0	0	0 %
Captage Les Thoilles	39	33	-15,4%
Captage Les Marillières	0	0	0 %
Captage de Chalère 1	31 272	14 627	-53,2%
Captage de Fontaney	37 900	0	-100%
Captage de Chalère 2	0	0	0 %
Captage de l'Ormev	128 915	451	-99,7%
Total	828 410	709 131	-14,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

La variation des volumes prélevé par ressource est dû à une priorisation de certaine ressource.

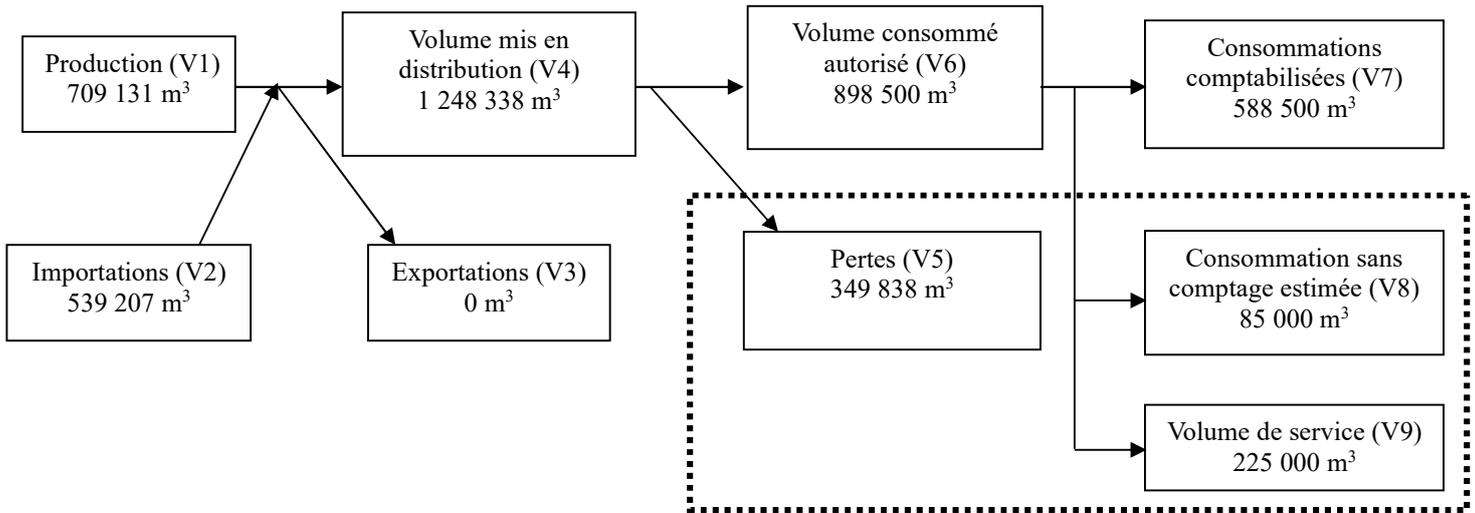
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Ressource privée communale et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Captage de Montivon	110	87	-20,91 %
Captage La Grand-Montaz	675	0	-100 %

La Grand Montaz n'ayant pas été exploité en 2024, aucun prélèvement a été effectué sur le captage.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production



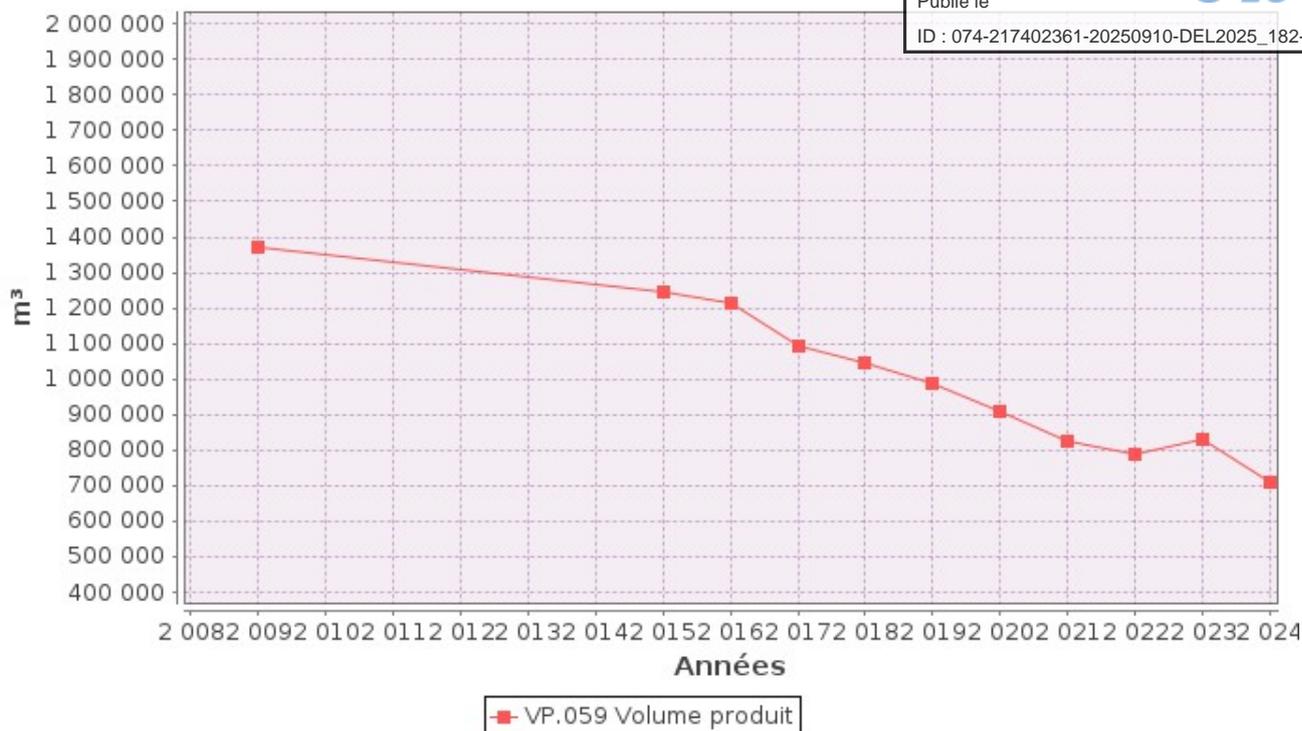
Le service a 8 stations de traitement.

Nom de la station de traitement (Réservoirs)	Type de traitement (cf. annexe)
Grand Montaz	Ultra-Violet
Delevret	Ultra-Violet
La Fontaine	Ultra-Violet
Le Berchat	Ultra-Violet
Véroce	Ultra-Violet
La Foret	Ultra-Violet
Chattrix	Ultra-Violet
Les Vincents	Ultra-Violet

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Captage Les Theumonts	7 051	9 186	30,3%	80
Captage Les Nais	362 623	359 485	-0,9%	80
Captage de Nant-Ferney	130 644	148 481	13,7%	80
Captage de Macherey	9 219	11 457	24,3%	80
Captage de Bocancey	119 962	165 324	37,8%	80
Captage Les Maures	0	0	0%	80
Captage Les Thoilles	39	33	-15,4%	80
Captage Les Marillières	0	0	0 %	80
Captage de Chalère 1	31 272	14 627	-53,2%	80
Captage de Fontaney	37 900	0	-100%	80
Captage de Chalère 2	0	0	0 %	80
Captage de l'Ormev	128 915	451	-99,7%	80
Total du volume produit (V1)	828 410	709 131	-14,4%	80

Ressource Communale privée	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Captage La Grand-Montaz	675	0	-100%	40
Captage de Montivon	110	87	-20,9%	40



1.6.3. Achats d'eaux traitées



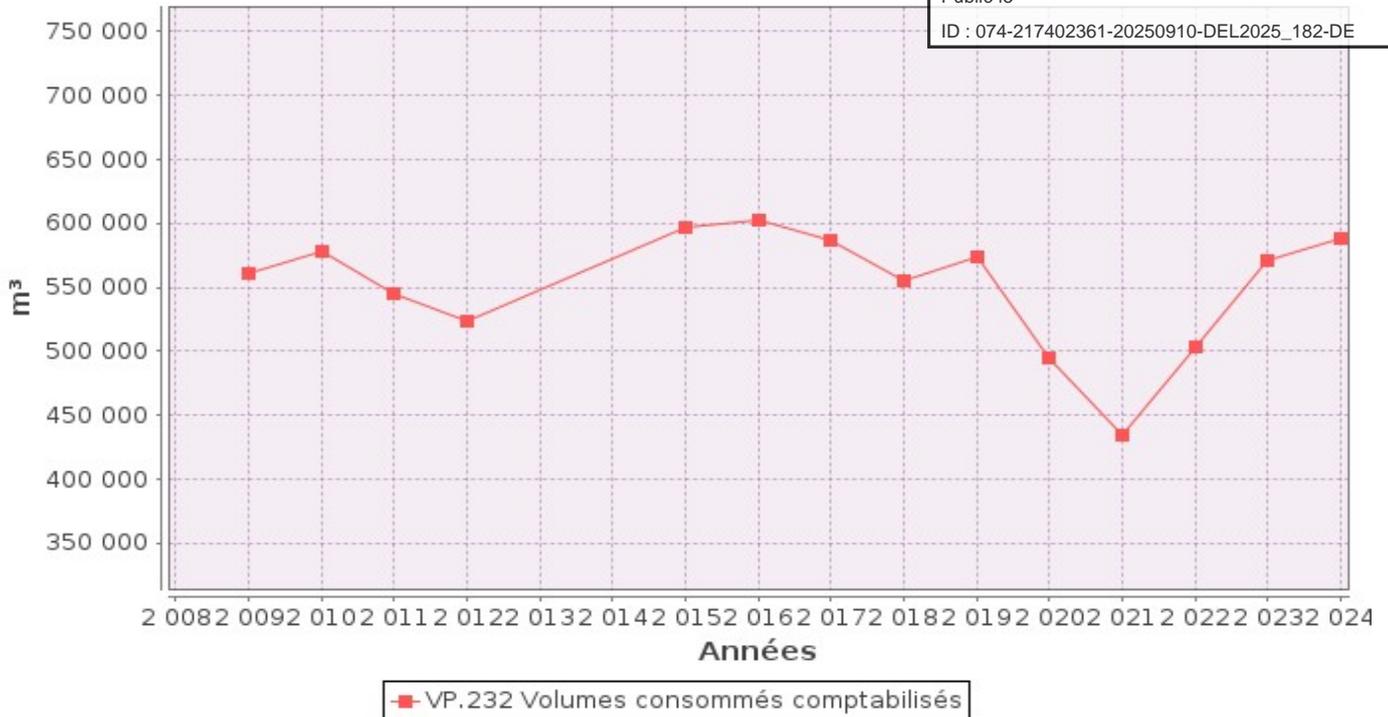
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total d'eaux traitées achetées (V2)	400 393	539 207	34,7%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	469 783	522 582	11,2%
Abonnés non domestiques	58 377	26 588	-35,2%
Eau brut	43 326	39 330	-10,16%
Total vendu aux abonnés (V7)	571 486	588 500	3%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	85 000	85 000	0%
Volume de service (V9)	225 000	225 000	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	881 486	898 500	1,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 144,5 kilomètres au 31/12/2024 (144,5 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 57 € au 01/01/2024
 60 € au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)		57 €	60 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,7 €/m ³	1,75 €/m ³
Part proportionnelle industriels	Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³	1,7 €/m ³	1,75 €/m ³
	Prix au m ³ de 6 001 à 12 000 m ³	1,36 €/m ³	1,4 €/m ³
	Prix au m ³ de 12 001 à 24 000 m ³	1,02 €/m ³	1,05 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 24 000 m ³	0,85 €/m ³	0,88 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,03 €/m ³	0,03 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0 €/m ³
	Redevance sur la consommation d'eau potable	0 €/m ³	0,43€/m ³
	Redevance performance eau	0 €/m ³	0,01 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs
- Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	57,00	60,00	5,3%
Part proportionnelle	204,00	210,00	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	261,00	270,00	3,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,60	3,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	---	---
Redevance sur la consommation d'eau potable	---	51,60	---
Redevance performance eau	---	1,20	---
TVA	14,35	14,85	3,48%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,67	71,45	30,69%
Total	330,02	356,30	7,96%
Prix TTC au m³	2,60	2,87	10,38%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de **542 699 m³/an** (548 336m³/an en 2023).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 427 521	1 556 535	8,90%
<i>dont abonnements</i>	514 086	536 710	4,22%
Total recettes de vente d'eau	1 427 521	1 556 535	8,90%
Recettes liées aux travaux	16 452	20 452	19,56%
Autres recettes (préciser) Relevé de compteur	4 131	6 540	36,83%
Total autres recettes	20 583	26 992	23,74%
Total des recettes	1 448 104	1 583 527	8,55%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **1 556 535,07 €** (1 427 521 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	101	4	104	5
Paramètres physico-chimiques	101	0	105	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	96%	95,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

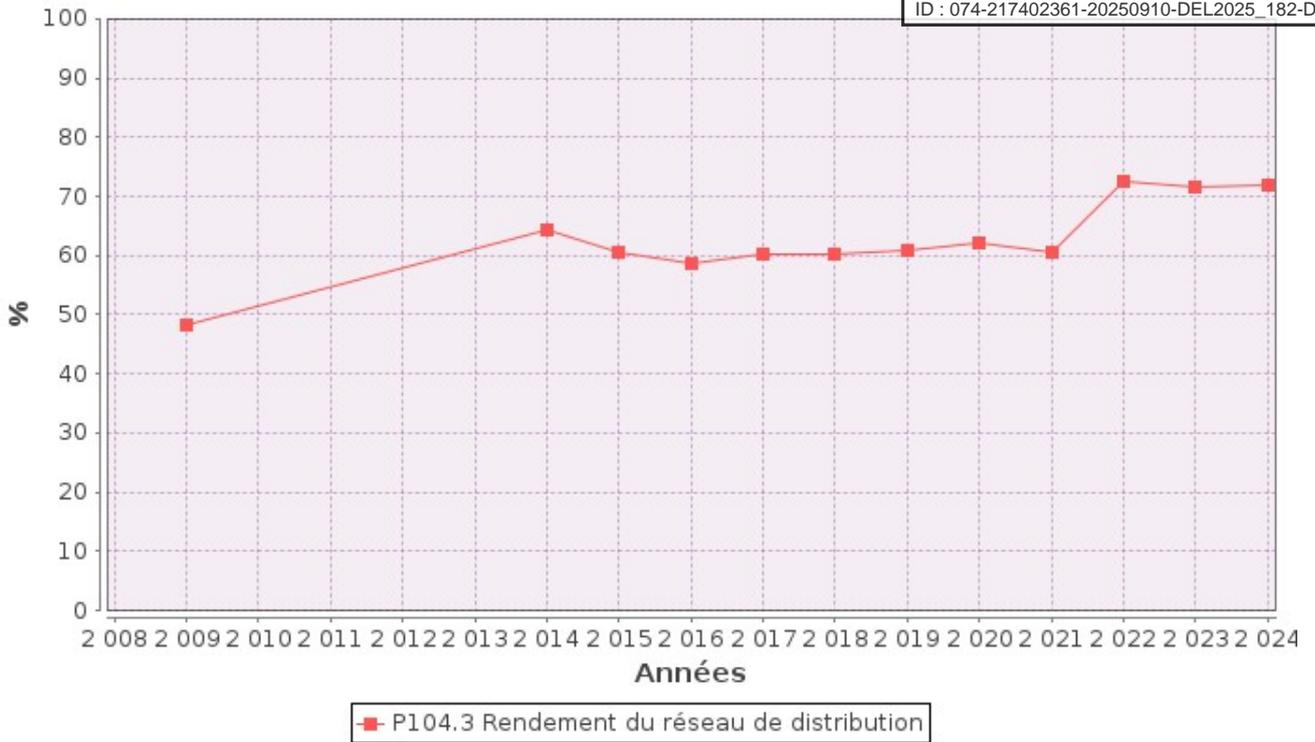
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	71,7 %	72 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	16,71	17,04
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	46,5 %	47,1 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 12,5 m³/j/km (12,5 en 2023).

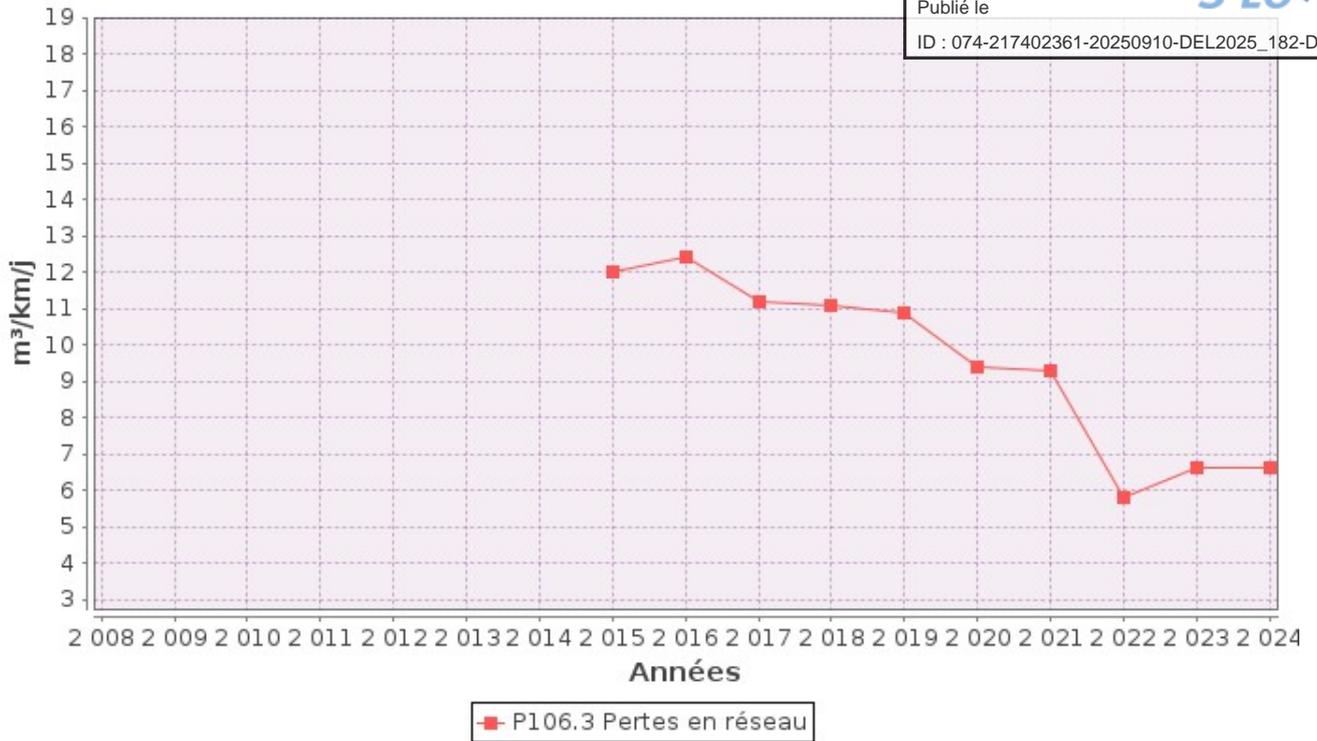
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 6,6 m³/j/km (6,6 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,31%	1,2%	1,3%	1,79%	1,85%

Au cours des 5 dernières années, 13,37 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,85% (1,79 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 0 interruption(s) de service non programmé ont été dénombrées (0 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 7 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

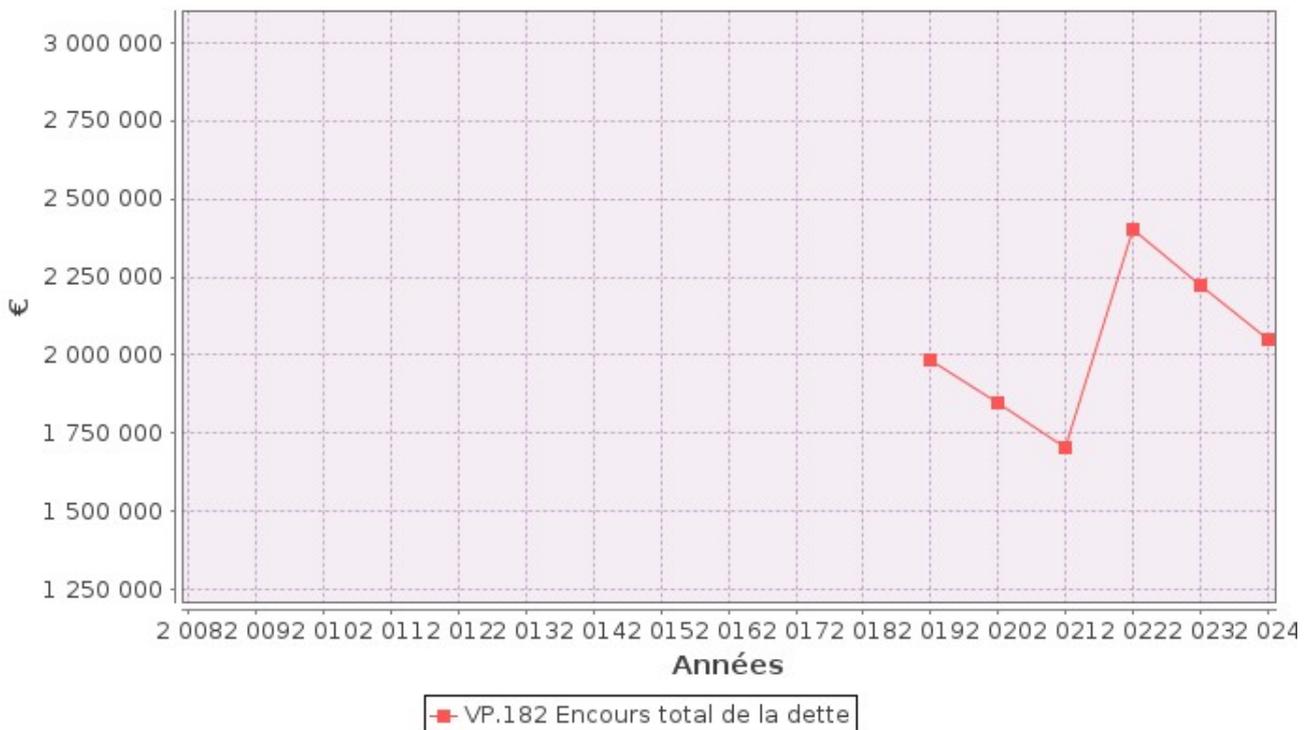


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	2 225 015,34	2 048 520,07
Epargne brute annuelle en €	654 627,2	672 936,97
Durée d'extinction de la dette en années	3,4	3

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 3 ans (3,4 en 2023).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	18 168,74	21 054,29
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 349 658,26	1 505 978,55
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	1,35	1,4

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 1,4% (1,35 en 2023).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 170 000	1 465 199,20
Montants des subventions en €	0	474 700
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 225 015,34	2 048 520,07
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	178 383
	en intérêts	54 481
		176 495,27
		62 773,51

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 584 010,96 € (533 410 € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Route de Cupelin (suite de 2024)	257 160.74
Village de Cupelin (chemin du Bulle, chemin de la Chapelle)	116 643.88
Montée de la Forclaz	55 525
Chemin de la Belette	57 330.90
Chemin des Chattrix	145 882.80
Réservoir du BETTEX	50000
Chambre MAJO	15000
Rue de la Comtesse	130000
Réseau du Quay alimenté par les Contamines	110000
Avenue du Mont D'arbois / rond-point Gontard jusqu'au pont du diable	120000
Village de Cupelin Renouvellement des 2 conduites de distribution en aval réservoir	70000
Diagnostic et réhabilitation du réservoir de Cupelin	150000
Réservoir du Crêt 1250 m3	█
Renouvellement des conduites de distribution du Bas Service de Saint-Gervais	200 000
Renouvellement adduction du Fayet	█
Diagnostic et réhabilitation du réservoir les lanches	50000
Diagnostic et réhabilitation du réservoir les Chattrix	100000
Renouvellement de la conduite secteur BT1 le Tronchet d'en Bas et du Milieu,	312 000
Renouvellement de la conduite secteur BT6 Liaison réservoir du Bettex,	138 000
Amélioration du drainage du captage des Nais	
Renouvellement de la conduite du tronçon FH6 la Planchette les Granges	250 000
Renouvellement de la conduite ancienne du secteur Mairie centre ville,	286 000
Renouvellement des tronçons FA6 et FA7 le Fayet	150000
Renouvellement du tronçon CR3 le Pontet - Liaison réservoir	360 000

Renouvellement du tronçon CR2 le Bulle	
Renouvellement du tronçon CR1	150 000
Renouvellement partiel de la partie amont de la conduite du tronçon FH4 bois du Perrey, Freyney d'en Bas en acier 50 mm	250 000
Renouvellement du tronçon HS le Vernet, la Toile, les Pratz	1 900 000
Renouvellement du tronçon GR2 les Granges, la Combe, le Cretet	209 000
Renouvellement du tronçon G3 Gollet 3	230 000
Renouvellement du tronçon SN2 les Senards, les Hochettes	209 000
Renouvellement du tronçon BT4 le Grattague, les Grangettes	169 000
Renouvellement du tronçon FA5 St Martin, le Rosay,	340 000
Renouvellement du tronçon FA4 Piscine du Fayet	135 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
AEP Cupelin	2024/2025	920 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 20 demandes d'abandon de créance et en a accordé 20.

3 501,15 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0059 €/m³ pour l'année 2024 (0,015 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 684	11 712
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,6	2,63
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96%	95,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,7%	72%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	12,5	12,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,6	6,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,79%	1,85%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,015	0,0059

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le



ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

7. ANNEXES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0740074 - SAINT GERVAIS LES BAINS

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	4
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	7
Organisation de l'alimentation en eau	7
Données sur les ressources de l'unité de gestion	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	13
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	16
UDI SAINT NICOLAS DE VEROCE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	17
UDI SAINT NICOLAS DE VEROCE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	21
UDI SAINT NICOLAS DE VEROCE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	22
UDI L'ORMEY - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	23
UDI L'ORMEY - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	27
UDI L'ORMEY - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	28
UDI PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	29
UDI PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	33
UDI PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	34
UDI LE FAYET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	35
UDI LE FAYET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	39
UDI LE FAYET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	40
UDI LE BETTEX-LE MIAGE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	41
UDI LE BETTEX-LE MIAGE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	45
UDI LE BETTEX-LE MIAGE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	46
UDI LES COTES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	47
UDI LES COTES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	48
UDI LES COTES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	49
UDI MACHERAY - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	50
UDI MACHERAY - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	51
UDI MACHERAY - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	52
UDI LA GRAND-MONTAZ - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	53
UDI LA GRAND-MONTAZ - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	54
UDI MONTIVON - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	55
UDI MONTIVON - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	57

UDI MONTIVON - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	58
UDI BIONNASSAY-VOZA - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	59
UDI BIONNASSAY-VOZA - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	60
UDI BIONNASSAY-VOZA - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	61
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	62
Conclusion générale sur l'unité de gestion	63
Signature du document	66
Annexes	67
Liste des sigles	68
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	68

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé. La concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SAINT GERVAIS LES BAINS

Nom	Descriptif du ou des captages				Situation administrative			Indicateur d'avancement
	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FONTANET	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0016	Procédure terminée (captage public)	06/01/1995		08/06/1999	80 %
NANT-FERNEY	GALERIE VISITABLE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	06797X0021	Procédure terminée (captage public)	06/01/1995		08/06/1999	80 %
LES THEUMONTS	RESURGENCE KARSTIQUE PONCTUELLE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	BSS001TWZR	Procédure terminée (captage public)	06/01/1995		08/06/1999	80 %
LA GRAND-MONTAZ	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	BSS001TWZS	Captage à abandonner	06/01/1995			40 %
L'ORMEY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0023	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
CHALERE 1	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0021	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
CHALERE 2	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0033	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
LES NAIS	SOURCE (DRAIN > 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0024	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
MONTIVON	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0018	Captage à abandonner	30/12/1994			40 %
BOCANCEY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0017	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
MACHEREY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0014	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %

Gestionnaire du ou des captages : SME DE MIAGE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative			Indicateur d'avancement	
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
SOURCE DE MIAGE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	BSS001TXBL	Procédure terminée (captage public)	06/06/1993		13/11/2000	80 %
FORAGES DE MIAGE	FORAGE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	BSS001TXBW	Procédure terminée (captage public)	06/06/1993		13/11/2000	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

07400185 - MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS

074004033 - STATION UV DU GRAND-MONTAZ

Débits de production

	Débits en m3/jour
Débit de pointe	10
Débit moyen journalier	1
Débit réglementaire	1

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004035 - RESERVOIR DES COTES

Débits de production

	Débits en m3/jour
Débit de pointe	25
Débit moyen journalier	8
Débit réglementaire	8

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

074004038 - STATION UV DU BERCHAT

Débits de production

	Débits en m3/jour
Débit de pointe	600
Débit moyen journalier	460
Débit réglementaire	460

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004039 - STATION UV DU CHAMPEL**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 000
Débit moyen journalier	300
Débit réglementaire	300

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004040 - RESERVOIR DU BETTEX**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	900
Débit réglementaire	350

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

074004041 - STATION UV DEPART RESEAU DE VEROCE**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	400
Débit moyen journalier	265
Débit réglementaire	265

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004042 - RESERVOIR DE LA PIERRE AU FOU**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	60
Débit moyen journalier	15
Débit réglementaire	15

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

074004044 - RESERVOIR DE MONTIVON**Débits de production****Débits en m3/jour**

Débit de pointe	3
Débit moyen journalier	1
Débit réglementaire	1

Procédés de traitement mis en oeuvre**Nom du procédé de traitement****Fonction du procédé de traitement****074007063 - STATION UV COL DE VOZA (DELEVRET)****Débits de production****Débits en m3/jour**

Débit de pointe	80
Débit moyen journalier	30
Débit réglementaire	30

Procédés de traitement mis en oeuvre**Nom du procédé de traitement****Fonction du procédé de traitement**

ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)

4: OXYDATION-DESINFECTION

074007064 - BACHE DU CRET**Débits de production****Débits en m3/jour**

Débit de pointe	3 700
Débit moyen journalier	2 000
Débit réglementaire	2 000

Procédés de traitement mis en oeuvre**Nom du procédé de traitement****Fonction du procédé de traitement**

ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)

4: OXYDATION-DESINFECTION

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion**074002136 - SAINT NICOLAS DE VEROCE****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
150	1 050	1 050	700

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	2,6	148

074002137 - L'ORMEY**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
410	4 100	4 100	1 600

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	7,4	420

074002138 - PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 610	15 500	15 500	9 000

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	chef lieu	47	2 669

074002140 - LE FAYET**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 900	2 400	2 400	2 150

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	34,2	1 942

074002141 - LE BETTEX-LE MIAGE**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
360	2 945	2 945	1 400

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	6,5	369

074002142 - LES COTES**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
39	80	80	60

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0,7	40

074002144 - MACHERAY**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
30	50	50	40

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0,5	28

074002146 - LA GRAND-MONTAZ**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1	20	20	20

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0	0

074002147 - MONTIVON**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
5	10	10	5

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0,1	6

074007062 - BIONNASSAY-VOZA**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
60	500	500	300

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	1	57

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

074002136 - SAINT NICOLAS DE VEROCE

074002137 - L'ORMEY

074002138 - PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

074002140 - LE FAYET

074002141 - LE BETTEX-LE MIAGE

074002142 - LES COTES

074002144 - MACHERAY

074002146 - LA GRAND-MONTAZ

074002147 - MONTIVON

074007062 - BIONNASSAY-VOZA

Unité de distribution SAINT NICOLAS DE VEROCE (074002136)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logiqe (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SAINT NICOLAS DE VEROCE

Code : 074002136

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					14	0,00		53,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					14	0,00		81,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					14	0,00	7,86	30,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		14	5,60	9,46	16,20		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					5	97,60	99,38	100,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	14	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					14	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					14	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)											
PH	unité pH		1	2		2	0		4		2
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					14	7,20		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	2,10		4,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	5,04		9,40		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	18,30	23,95	29,60		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	0,00	0,22	0,55		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		14	115,00	177,14	232,00		13
MAGNÉSIUM	mg/L					2	1,13	1,80	2,46		
POTASSIUM	mg/L					2	0,99	1,17	1,34		
SODIUM	mg/L				200,00	2	1,06	1,10	1,13		
SULFATES	mg/L				250,00	5	28,40	38,48	44,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	3	0,00	17,90	29,60		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : SAINT NICOLAS DE VEROCE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	1,00	1,18	1,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,02	0,02	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	33,60	67,20		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,92	1,27	1,62		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,00	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (ORTHO+PARA+MÉTA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : SAINT NICOLAS DE VEROCE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
FÉNURON	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,02		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
DINOTERBE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,02	0,04		
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,03	0,06		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : SAINT NICOLAS DE VEROCE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

abamectin, acifluorfen, aclonifen, acrinathrine, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, benfluraline, benfuracarbe, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bupirimate, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chlorfluaazuron, chloridazone, chlormequat, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, deméton s méthyl sulfoné, desmethylnorflurazon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dicamba, dichlobénil, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthomorphe, diméthénamide, dinitrocrésol, dinoseb, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxyconazole, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethofumésate, etofenprox, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénoxuron, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, fluoxastrobine, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutolanil, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexaflumuron, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, iodofenuron-méthyl-sodium, ipconazole, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, lufénuron, malathion, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxaalachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxydémeton méthyl, oxyfluorène, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, phosmet, piclorame, picolinafen, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, prométhrine, propamocarbe, propazine, propiconazole, propyzamide, proquinazid, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyriméthanol, pyroxsulame, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, rimsulfuron, sedaxane, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spinosyne a, spinosyne d, spirotetramat, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, teflubenzuron, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiachlopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiodicarbe, thiophanate méthyl, thébutiuron, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, triflumuron, trifluraline, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution SAINT NICOLAS DE VEROCE (074002136)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

15

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : SAINT NICOLAS DE VEROCE	CONDUCTIVITÉ À 25°C	14/02/2024	181,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/03/2024	176,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/06/2024	186,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	20/08/2024	170,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	25/09/2024	166,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	15/10/2024	167,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	05/11/2024	185,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	10/12/2024	165,00 microS/cm			200,00	1 100,00
TTP : STATION UV DEPART RESEAU DE VEROCE	CONDUCTIVITÉ À 25°C	26/03/2024	115,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	05/11/2024	182,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	26/03/2024	0,00			1	2
TTP : DEPART RESEAU SME DE MIAGE	CONDUCTIVITÉ À 25°C	29/05/2024	186,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	08/08/2024	183,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	04/11/2024	186,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	04/11/2024	4,00			1	2

Unité de distribution SAINT NICOLAS DE VEROCE (074002136)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	13
Respect des références de qualité	100,00 %	7,14 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution L'ORMEY (074002137)



Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : L'ORMEY

Code : 074002137

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					14	0,00		63,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					14	0,00		120,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					15	0,00	7,33	30,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		15	5,60	10,10	18,60		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					5	97,00	99,30	100,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		14	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		9	0,00	0,39	3,50		1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)											
PH	unité pH		1	2	2	0	4		2		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH		6,50	9,00		15	7,20		9,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	4,30		13,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	8,00		16,50		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	29,60	31,30	33,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		5	0,00	0,38	1,34		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm	200,00	1 100,00			15	164,00	200,47	319,00		12
MAGNÉSIUM	mg/L					2	2,46	2,89	3,31		
POTASSIUM	mg/L					2	1,34	1,39	1,43		
SODIUM	mg/L			200,00		2	1,13	1,18	1,22		
SULFATES	mg/L			250,00		5	27,00	35,70	44,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		3	0,00	13,33	29,60		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L			50,00		2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : L'ORMEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	1,10	1,72	3,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,02	0,04	0,09		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			6	0,00	0,01	0,08		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	83,50	167,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,62	1,87	2,11		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,00	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,07	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (ORTHO+PARA+MÉTA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,01		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : L'ORMEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROENZÈNES											
CHLOROENZÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROENZÈNE-1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROENZÈNE-1,3	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROENZÈNE-1,4	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICÉTONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLURÉES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution L'ORMEY (074002137)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

15

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : L'ORMEY	CONDUCTIVITÉ À 25°C	14/02/2024	178,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/03/2024	169,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/06/2024	192,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	20/08/2024	164,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	25/09/2024	169,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	15/10/2024	174,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	05/11/2024	190,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	10/12/2024	177,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	13/06/2024	3,50 NFU				2,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION UV DU CHAMPEL	CONDUCTIVITÉ À 25°C	08/08/2024	175,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	08/08/2024	0,00			1	2
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : DEPART RESEAU SME DE MIAGE	CONDUCTIVITÉ À 25°C	29/05/2024	190,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	08/08/2024	180,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	04/11/2024	186,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	04/11/2024	4,00			1	2

Unité de distribution L'ORMEY (074002137)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	15
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	15
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	12
Respect des références de qualité	100,00 %	20,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS (074002138)

ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Code : 074002138

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					30	0,00		40,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					30	0,00		300,00		2
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	30	0,00		4,00		4
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			30	0,00		1,00	2	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			30	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					30	0,00	9,67	30,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	30	5,50	11,02	21,20		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					5	98,80	99,42	100,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						30	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	30	0,00	0,17	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						30	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						30	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	25	0,00	0,04	1,10		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					30	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					30	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0/1/2/3/4)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2		2	2		2		
PH	unité pH		6,50	9,00		30	7,50		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,84		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	16,00		16,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	18,70		20,10		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	57,30	59,35	61,40		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	2,17	2,77	3,20		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		30	189,00	338,67	382,00		1
MAGNÉSIUM	mg/L					2	10,60	12,35	14,10		
POTASSIUM	mg/L					2	1,28	1,37	1,46		
SODIUM	mg/L				200,00	2	2,07	2,08	2,08		
SULFATES	mg/L				250,00	5	24,90	27,16	30,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	4	0,00	22,43	89,70		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	30	0,00	0,00	0,03		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	2,10	2,62	3,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,04	0,05	0,06		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,28	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,36	1,38	1,39		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,04	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (ORTHO+PARA+MÉTA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROENZÈNES											
CHLOROENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROENZÈNE-1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROENZÈNE-1,3	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROENZÈNE-1,4	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICÉTONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLURÉES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES DIVERS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PCB, DIOXINES, FURANES

PCB 101	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00
PCB 118	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00
PCB 138	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00
PCB 153	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00
PCB 180	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00
PCB 28	microgramme/L			2	0,00	0,00	0,00

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10		4	0,00	0,00	0,00
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L	0,10		4	0,00	0,00	0,00

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

abamectin, acifluorfen, aclonifen, acrinathrine, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, benfluraline, benfuracarbe, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bupirimate, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, chinométhionate, chlorantranilprole, chlorfenvinphos, chlorflazuron, chloridazone, chlormequat, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, deméton méthyl sulfoné, desmethylnorflurazon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dicamba, dichlobénil, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfurone, dimétachlore, diméthomorphe, diméthénamide, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxyconazole, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethofumésate, etofenprox, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluzafop, fluzafop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénoxuron, fluométuren, fluopicolide, fluopyram, fluoxastrobine, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutolanil, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fénuuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexaflumuron, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, iodossulfuron-méthyl-sodium, ipconazole, iprodione, isoproturen, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, lufénuuron, malathion, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, metconazole, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, méso-trione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxaalachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxydéméton méthyl, oxyfluorène, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, phosmet, piclorame, picolinafen, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraz, prométhrine, propamocarbe, propazine, propiconazole, propyzamide, proquinazid, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozone, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyriméthanal, pyroxsulame, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, rimsulfuron, sedaxane, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spinosyne a, spinosyne d, spirotetramat, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, teflubenzuron, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiodicarbe, thiophanate méthyl, thébutiuron, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, triflumuron, trifluraline, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS (074002138)

ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	13/06/2024	1,00 n/(100mL)		0,00		
	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	13/06/2024	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité :

7

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	20/06/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	20/06/2024	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	29/05/2024	4,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	13/06/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	20/08/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	15/10/2024	3,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	05/11/2024	189,00 microS/cm			200,00	1 100,00

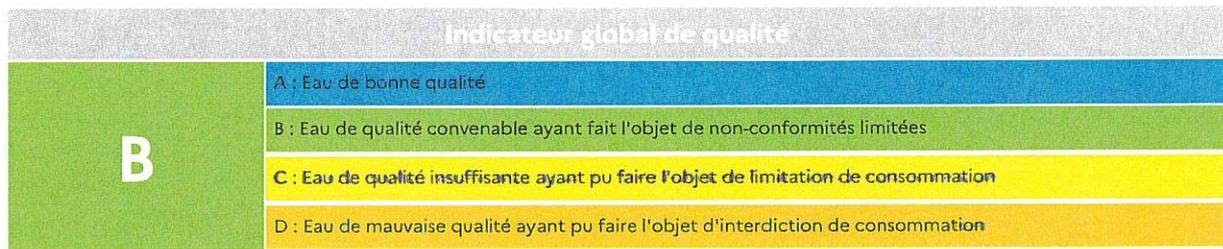
Unité de distribution PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS (074002138)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	30	30
Nombre de prélèvements non-conformes	2	0
Conformité aux limites de qualité*	93,33 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée a présenté une contamination ponctuelle en 2024.
Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.
Elle peut être consommée par tous.

**2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	30	30
Nombre de prélèvements non satisfaisants	4	1
Respect des références de qualité	86,67 %	96,67 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LE FAYET (074002140)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LE FAYET

Code : 074002140

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		4,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		3,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					11	0,00	8,18	30,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		11	7,30	10,78	15,90		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					2	99,10	99,15	99,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		11	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		9	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,00	0,02		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,90		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,32		8,32		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	10,30		10,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	11,10		11,40		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	30,50	30,50	30,50		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	1,20	1,33	1,45		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	207,00	218,82	227,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,55	8,55	8,55		
POTASSIUM	mg/L					1	0,88	0,88	0,88		
SODIUM	mg/L				200,00	1	1,40	1,40	1,40		
SULFATES	mg/L				250,00	2	5,30	5,45	5,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : LE FAYET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	3,10	3,20	3,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,06	0,07	0,07		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,37	0,38	0,38		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,85	0,85	0,85		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,21	0,21	0,21		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,07	0,07	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (ORTHO+PARA+MÉTA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LE FAYET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : LE FAYET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PCB, DIOXINES, FURANES

PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

abamectin, acifluorfen, aclonifen, acrinathrine, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, benfluraline, benfuracarbe, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bupirimate, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chlorfluzuron, chloridazone, chlormequat, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, deméton méthyl sulfoné, desmethylnorflurazon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dicamba, dichlobénil, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthomorphe, diméthénamide, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxyconazole, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethofumésate, etofenprox, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluzafop, fluzafop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénoxuron, fluométuren, fluopicolide, fluopyram, fluoxastrobine, flupyrsulfuron-méthyle, fluorchloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flualinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexaflumuron, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, iodossulfuron-méthyl-sodium, ipconazole, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, lufénuron, malathion, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxaalachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxydéméton méthyl, oxyfluorfen, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, phosmet, piclorame, picolinafen, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraz, prométhrine, propamocarbe, propazine, propiconazole, propyzamide, proquinazid, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozone, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyriméthanol, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, quizalofop, rimsulfuron, sedaxane, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spinosyne a, spinosyne d, spirotetramat, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, teflubenzuron, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thiazfluron, thiencazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiodicarbe, thiophanate méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, triflumuron, trifluraline, trinéapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LE FAYET (074002140)**Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024**

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LE FAYET	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	13/06/2024	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	14/02/2024	3,00 n/(100mL)				0,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION UV DU BERCHAT	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	26/03/2024	4,00			1	2

Unité de distribution LE FAYET (074002140)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	1
Respect des références de qualité	90,91 %	90,91 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LE BETTEX-LE MIAGE (074002141)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en gris.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Code : 074002141

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		300,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		3,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					12	0,00	7,50	30,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	5,50	9,68	17,70		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					2	98,20	98,65	99,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	12	0,00	1,25	10,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,19	1,20		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					12	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					12	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2		1	4		4		1
PH	unité pH		6,50	9,00		12	7,40		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,64		8,64		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	4,40		5,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	8,00		9,99		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	35,60	35,60	35,60		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	0,00	0,18	0,37		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		12	164,00	182,25	230,00		10
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,65	2,65	2,65		
POTASSIUM	mg/L					1	1,22	1,22	1,22		
SODIUM	mg/L				200,00	1	1,05	1,05	1,05		
SULFATES	mg/L				250,00	3	40,00	42,20	45,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	22,70	27,80	32,90		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,53	0,53	0,53		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,02		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	1,20	1,37	1,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,02	0,03	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,00	0,10	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,26	1,26	1,26		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (ORTHO+PARA+MÉTA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PCB, DIOXINES, FURANES

PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

abamectin, acifluorfen, aclonifen, acrinathrine, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, benfluraline, benfuracarbe, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bupirimate, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, chinométhionate, chlorantranilprole, chlorfenvinphos, chlorfluzuron, chloridazone, chlormequat, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, deméton s méthyl sulfoné, desmethylnorflurazon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dicamba, dichlobénil, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfurone, dimétachlore, diméthomorphe, diméthénamide, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxyconazole, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethofumésate, etofenprox, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénoxuron, fluoméfurone, fluopicolide, fluopyram, fluoxastrobine, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutolanil, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fénurone, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexaflumuron, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, iodossulfuron-méthyl-sodium, ipconazole, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, lufénuron, malathion, mandipropamide, mefenpyr diethyl, mepiquat, metconazole, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, myclobutanil, mécoprop, méso-sulfuron-méthyl, mésotriole, métabenzthiazuron, métalaxyle, métalaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxaalachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxydéméton méthyl, oxyfluorfen, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, phosmet, piclorame, picolinafen, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraz, prométhrine, propamocarbe, propazine, propiconazole, propyzamide, proquinazid, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyriméthanal, pyroxsulame, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, rimsulfuron, sedaxane, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spinosyne a, spinosyne d, spirotetramat, spiroxamine, sulcotriole, sulfosulfuron, teflubenzuron, tefluthrine, tembotriole, terbutométon, terbutométon-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thiazfluron, thien carbazole-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiodicarbe, thiophanate méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, triflumuron, trifluraline, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LE BETTEX-LE MIAGE (074002141)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

15

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LE BETTEX-LE MIAGE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	20/06/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	20/06/2024	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	02/07/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	14/02/2024	177,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/03/2024	173,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	20/06/2024	182,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	02/07/2024	178,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	20/08/2024	167,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	25/09/2024	164,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	15/10/2024	166,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	05/11/2024	180,00 microS/cm			200,00	1 100,00
TTP : RESERVOIR DU BETTEX	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	02/07/2024	3,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	02/07/2024	180,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	05/11/2024	180,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	26/03/2024	4,00			1	2

Unité de distribution LE BETTEX-LE MIAGE (074002141)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	2	11
Respect des références de qualité	83,33 %	8,33 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LES COTES (074002142)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LES COTES

Code : 074002142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					7	0,00		37,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					7	0,00		1,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	7	0,00		6,00		4
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			7	0,00		1,00	1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					7	0,00	2,86	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		7	6,00	10,79	17,40		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					2	98,90	99,05	99,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDL) (**)	NFU				2,00	5	0,00	0,23	0,64		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					7	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					7	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH		6,50	9,00		7	7,70		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	7,50		13,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	8,10		13,70		
MINERALISATION											
CHLORURES	mg/L			250,00		2	0,46	0,48	0,49		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		7	155,00	209,71	260,00		3
SULFATES	mg/L			250,00		2	4,60	4,80	5,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L			0,10		7	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO ₃)	mg/L		50,00			2	1,80	2,40	3,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,04	0,05	0,06		
NITRITES (EN NO ₂)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		2	0,00	0,17	0,34		

Unité de distribution LES COTES (074002142)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LES COTES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	20/08/2024	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité :

7

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LES COTES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	14/02/2024	6,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	13/06/2024	4,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	20/08/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	14/02/2024	156,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/06/2024	155,00 microS/cm			200,00	1 100,00
TTP : RESERVOIR DES COTES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	26/03/2024	2,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	26/03/2024	160,00 microS/cm			200,00	1 100,00

Unité de distribution LES COTES (074002142)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	7	7
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	85,71 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de mauvaise qualité bactériologique suite à des contaminations récurrentes. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.

Indicateur global de qualité	
D	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	7	7
Nombre de prélèvements non satisfaisants	4	3
Respect des références de qualité	42,86 %	57,14 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution MACHERAY (074002144)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MACHERAY

Code : 074002144

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					4	0,00		92,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					4	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	4	0,00		6,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					4	0,00	5,00	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		4	6,50	9,15	16,80		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					1	99,20	99,20	99,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<i>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</i>											
<i>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</i>											
ASPECT (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		2	0,25	0,37	0,49		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					4	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<i>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</i>											
<i>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</i>											
PH	unité pH		6,50	9,00		4	7,60		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	2,30		2,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		2,30		
MINERALISATION											
CHLORURES	mg/L			250,00		2	0,29	0,30	0,31		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		4	50,00	62,50	83,00		4
SULFATES	mg/L			250,00		2	1,40	1,45	1,50		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L			0,10		4	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO ₃)	mg/L		50,00			2	2,10	2,15	2,20		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,04	0,04	0,04		
NITRITES (EN NO ₂)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		2	0,00	0,17	0,33		

Unité de distribution MACHERAY (074002144)**Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024**

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

6

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : MACHERAY	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	25/09/2024	6,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	14/02/2024	57,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	25/09/2024	83,00 microS/cm			200,00	1 100,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : RESERVOIR DE LA PIERRE AU FOU	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	29/05/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	29/05/2024	50,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	04/11/2024	60,00 microS/cm			200,00	1 100,00

Unité de distribution MACHERAY (074002144)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	4	4
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	4	4
Nombre de prélèvements non satisfaisants	2	4
Respect des références de qualité	50,00 %	0,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LA GRAND-MONTAZ (074002146)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LA GRAND-MONTAZ

Code : 074002146

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		5,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		4,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					3	0,00	10,00	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		3	9,20	10,63	12,80		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					1	99,60	99,60	99,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UD) (**)	NFU				2,00	2	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					3	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH			6,50	9,00	3	7,50		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	13,80		13,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	14,70		14,70		
MINERALISATION											
CHLORURES	mg/L				250,00	1	0,62	0,62	0,62		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	3	268,00	286,00	310,00		
SULFATES	mg/L				250,00	1	7,40	7,40	7,40		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			1	1,30	1,30	1,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			1	0,03	0,03	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,33	0,33	0,33		

Unité de distribution LA GRAND-MONTAZ (074002146)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	3
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	3
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution MONTIVON (074002147)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MONTIVON

Code : 074002147

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	0,00		37,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	5	0,00		6,00		3
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			5	0,00		6,00	1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					5	0,00	6,00	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		5	12,00	14,76	16,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	1,00	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	4	0,00	0,08	0,30		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					5	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					5	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH		6,50	9,00		5	7,50		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	14,50		14,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	15,30		15,30		
MINERALISATION											
CHLORURES	mg/L			250,00		1	0,71	0,71	0,71		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		5	273,00	376,60	735,00		
SULFATES	mg/L			250,00		1	6,00	6,00	6,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L			0,10		5	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO ₃)	mg/L		50,00			1	1,50	1,50	1,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			1	0,03	0,03	0,03		
NITRITES (EN NO ₂)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		1	0,33	0,33	0,33		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : MONTIVON

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées : dibromo-1,2-chloro-3propane, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 trans

Unité de distribution MONTIVON (074002147)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : MONTIVON	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	20/08/2024	6,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : MONTIVON	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	20/08/2024	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	13/06/2024	2,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	20/08/2024	6,00 n/(100mL)				0,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : RESERVOIR DE MONTIVON	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	02/07/2024	3,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution MONTIVON (074002147)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	80,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique dégradée suite à une contamination ponctuelle en 2024. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.

Indicateur global de qualité	
C	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non satisfaisants	3	0
Respect des références de qualité	40,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution BIONNASSAY-VOZA (074007062)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BIONNASSAY-VOZA

Code : 074007062

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					7	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					7	0,00		9,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	7	0,00		2,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			7	0,00		1,00	1	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			7	0,00		2,00	1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					7	0,00	5,71	30,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		7	3,00	9,31	16,00		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					1	98,60	98,60	98,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	5	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					7	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					7	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH		6,50	9,00		7	7,90		8,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	13,00		13,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	15,80		16,60		
MINERALISATION											
CHLORURES	mg/L			250,00		2	0,16	0,18	0,19		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		7	298,00	312,71	325,00		
SULFATES	mg/L			250,00		2	28,00	29,50	31,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		7	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	1,80	1,90	2,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,04	0,04	0,04		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		2	0,35	0,36	0,36		

Unité de distribution BIONNASSAY-VOZA (074007062)**Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024**

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : BIONNASSAY-VOZA	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	20/08/2024	1,00 n/(100mL)				
	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	20/08/2024	2,00 n/(100mL)				

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : BIONNASSAY-VOZA	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	10/12/2024	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	20/08/2024	2,00 n/(100mL)				0,00
TTP : STATION UV COL DE VOZA (DELEVRET)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	02/07/2024	2,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution BIONNASSAY-VOZA (074007062)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	7	7
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	85,71 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	7	7
Nombre de prélèvements non satisfaisants	2	0
Respect des références de qualité	71,43 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025 Page 62 sur 70

Publié le

ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE



Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SAINT GERVAIS LES BAINS

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
07033X0016	FONTANET	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
06797X0021	NANT-FERNEY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
BSS001TWZR	LES THEUMONTS	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
BSS001TWZS	LA GRAND-MONTAZ	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	40 %
07034X0023	L'ORMEY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07034X0021	CHALERE 1	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07034X0033	CHALERE 2	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07034X0024	LES NAIS	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07033X0018	MONTIVON	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	40 %
07033X0017	BOCANCEY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07033X0014	MACHEREY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %

Gestionnaire du ou des captages : SME DE MIAGE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
BSS001TXBL	SOURCE DE MIAGE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
BSS001TXBW	FORAGES DE MIAGE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPLA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
074002136	SAINT NICOLAS DE VEROCE	14	0	100,00 %
074002137	L'ORMEY	14	0	100,00 %
074002138	PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	30	2	93,33 %
074002140	LE FAYET	11	0	100,00 %
074002141	LE BETTEX-LE MIAGE	12	0	100,00 %
074002142	LES COTES	7	1	85,71 %
074002144	MACHERAY	4	0	100,00 %
074002146	LA GRAND-MONTAZ	3	0	100,00 %
074002147	MONTIVON	5	1	80,00 %
074007062	BIONNASSAY-VOZA	7	1	85,71 %
	Nombre total	104	5	95,19 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
074002136	SAINT NICOLAS DE VEROCE	14	0	100,00 %
074002137	L'ORMEY	15	0	100,00 %
074002138	PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	30	0	100,00 %
074002140	LE FAYET	11	0	100,00 %
074002141	LE BETTEX-LE MIAGE	12	0	100,00 %
074002142	LES COTES	7	0	100,00 %
074002144	MACHERAY	4	0	100,00 %
074002146	LA GRAND-MONTAZ	3	0	100,00 %
074002147	MONTIVON	5	0	100,00 %
074007062	BIONNASSAY-VOZA	7	0	100,00 %
	Nombre total	105	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

Le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine consiste à appliquer, par le biais de la réalisation d'un Plan de Gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (PGSSE), une stratégie générale de prévention et d'anticipation, passant par une évaluation et une gestion préventive des risques lors de toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au robinet du consommateur.

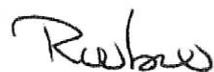
Afin que le programme du contrôle sanitaire soit adapté à la configuration de vos installations, il vous est demandé de tenir informé l'ARS, de toute modification significative de la structure de votre réseau et de son alimentation (création ou abandon de captage et réservoir, mise en œuvre ou modification de dispositif de traitement, modifications importantes de l'alimentation des unités de distribution), ainsi que de transmettre annuellement, les débits d'exploitation (production et distribution).

Le 28/04/2025

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025 Page 66 sur 70
Publié le
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

Par délégation,

Véronique Robaux
Responsable de la cellule « EAUX »
Délégation Départementale de la Haute Savoie



Liste des sigles

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

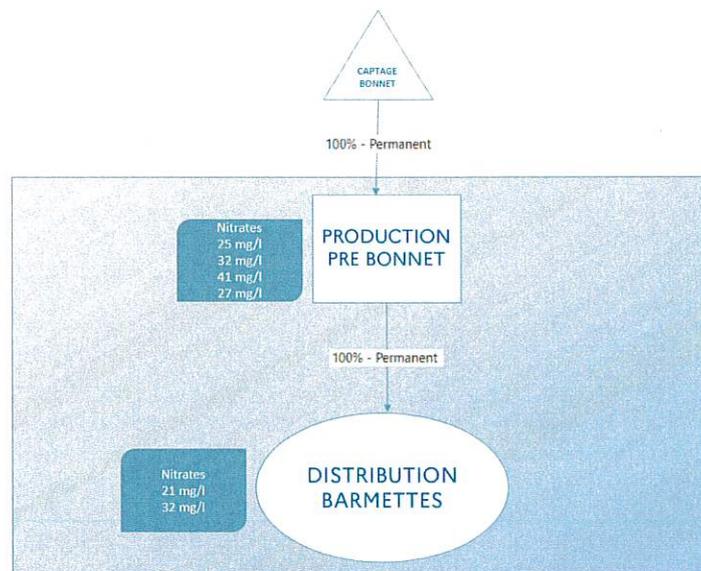
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

Saint-Gervais-les-Bains

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	14
3.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	14
3.6.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	15
3.7.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	15
3.8.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	15
3.9.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	17
3.10.	Taux de réclamations (P258.1)	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Amortissements	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	20
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Saint-Gervais-les-Bains
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depollution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Gervais-les-Bains
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : 12/02/2006. Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 13/03/2021 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie **par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. **Estimation de la population desservie (D2024)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 712** habitants au 31/12/2024 (11 684 au 31/12/2023).

1.4. **Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 960** abonnés au 31/12/2024 (3 891 au 31/12/2023).

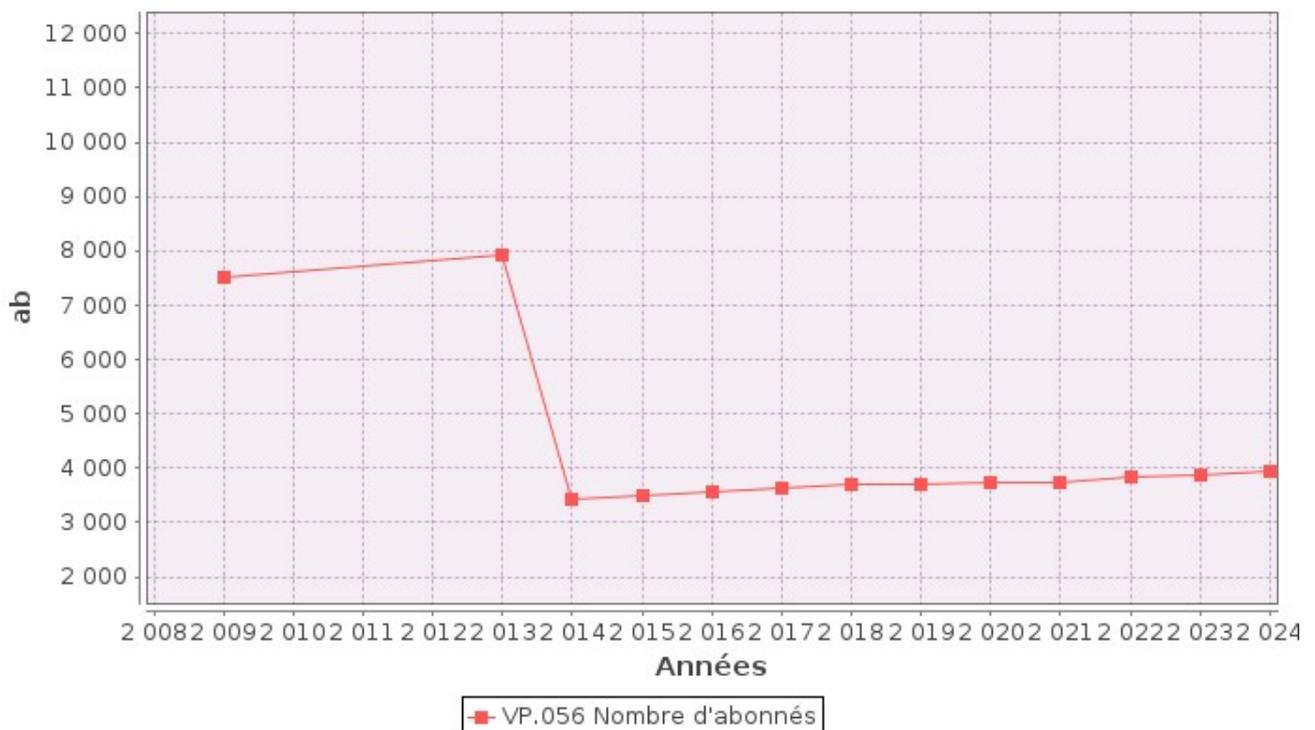
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Saint-Gervais-les-Bains					
Total	3 891	3958	2	3 960	1,8%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 960.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 34,13 abonnés/km) au 31/12/2024. (33,59 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,96 habitants/abonné au 31/12/2024. (3 habitants/abonné au 31/12/2023).

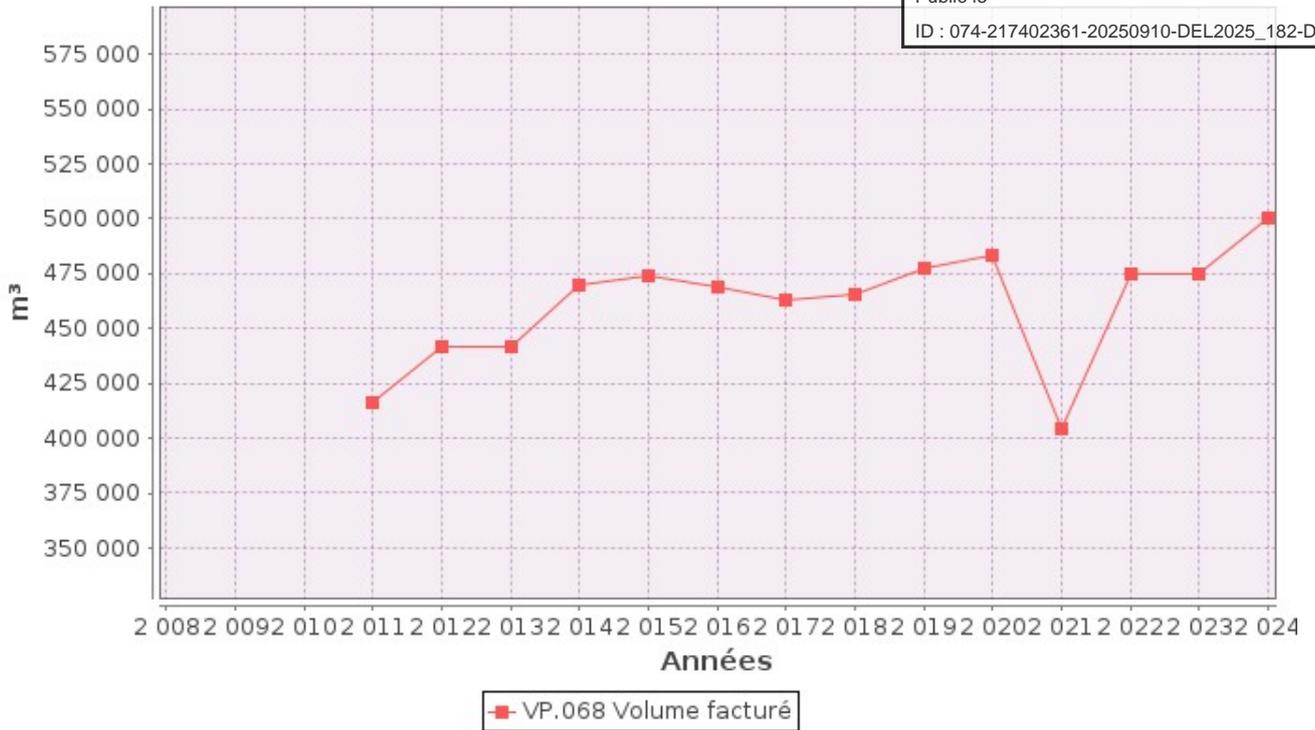


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	474 956	500 598	5,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	Néant	Néant	Néant
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	Néant	Néant	Néant

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2024 (**0** au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 12,2 km de réseau unitaire hors branchements,
- 103,82 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 116,02 km (115,84 km au 31/12/2023).

10 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Voire annexes 1		

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	47 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,57 €/m ³	1.62 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	___ €/m ³
	Redevance performance assainissement collectif	___ €/m ³	0,01 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les frais d'accès au service.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

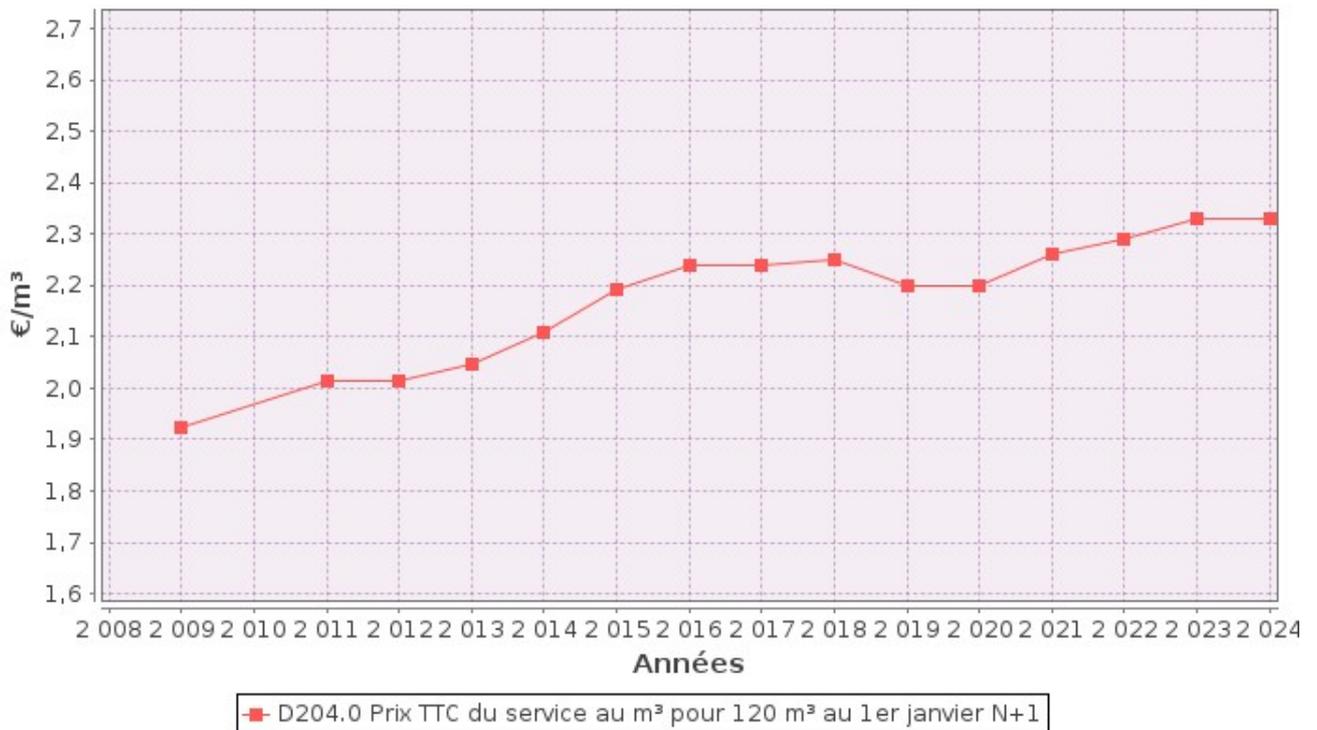


Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	47,00	50,00	6%
Part proportionnelle	188,40	194,40	3,09%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	235,40	244,40	3,68%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	—	—%
Redevance performance assainissement collectif	—	1,2	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	25,46	23,54	-8,16%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,66	24,74	-80,52%
Total	280,06	244,56	-14,56%
Prix TTC au m³	2,33	2,03	-14,78 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 098 641	1 278 826	14,09%
<i>dont abonnements</i>	386 228	427 683	9,69%
Total recettes de facturation	1 098 641	1 278 826	14,09%
Recettes de raccordement	0	0	0
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser) Contrôle d'assainissement collectif	1 003	1 480	32,23%
PFAC	92 272	47 399	-48,63%
Total autres recettes	93 275	48 879	-47,6%
Total des recettes	1 191 916	1 327 705	11,39%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 327 705 € (1 190 912 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 960 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	60%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	102

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 102 pour l'exercice 2024 (102 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU de Passy	1127,75	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2023).

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0,086 en 2023).

3.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de **1,7** par 100 km de réseau (1,7 en 2023).

3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,24

Au cours des 5 dernières exercices, 1,42 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,24%

3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (110 en 2023).

3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



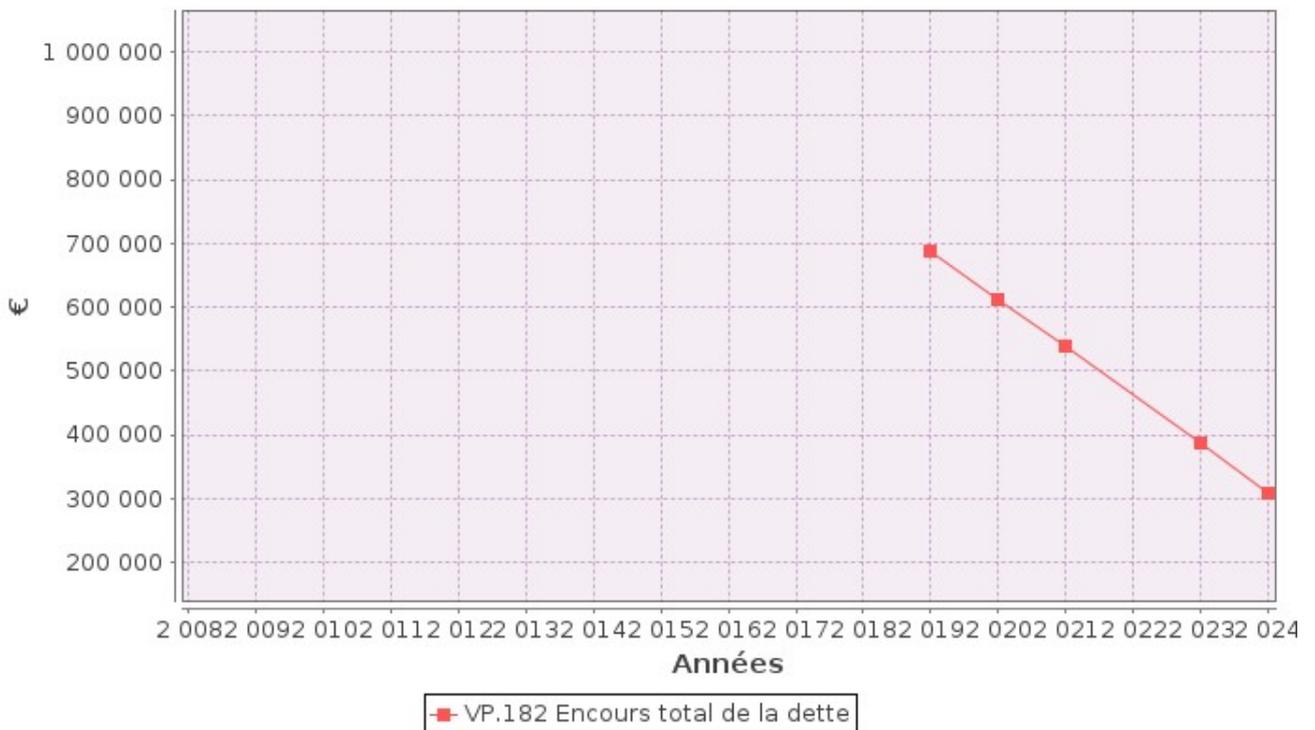
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service



si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prévues à l'article M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	388 764,07	309 132,29
Epargne brute annuelle en €	596 086,91	566 684,99
Durée d'extinction de la dette en années	0,7	0,5





3.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	14 106,48	16 207,15
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 318 178,45	1 310 003,35
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	1,07	1,24



3.10. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,26 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	328 000	966 212,10
Montants des subventions en €	0	144 000
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		388 764,07	309 132,29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	76 725	79 631,78
	en intérêts	19 305	16 490,04

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 289 094,77 € (265 545 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma directeur de l'assainissement (Voir Annexe)	2025/2028	3 886 361,00 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur de l'assainissement	2025/2028	3 886 361,00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 25 demandes d'abandon de créance et en a accordé 25.

2 360,73 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0047 €/m³ pour l'année 2024 (0,0169 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 684	11 712
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,90	1,79
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	102	102
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0169	0,0047



7. Tableau récapitulatif des indicateurs

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES : Contrôles de branchements EU / EP		
Projets 1 à 4 - 2021 à 2026 - Court terme		
Avenue de Chamonix, Chemin du Barchat, Le Plan de la Croix, Le Boltéx (Chataluy)		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Diversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	0	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0	
Investigations complémentaires	u ou ml ou j	
Contrôle de branchement "classique" (unité)	52	8 840,00 €
Contrôle de branchement "collectif" (unité)	7	1 750,00 €
Test aux colorants (sur domaine public) (jour)	0,5	435,00 €
Tests à la fumée (jour)	0,125	107,50 €
ITV + Curage (ml)	0	0,00 €
Sous total Investigations		11 213 €
Total H.T		11 212,50 €
Imprévus (5%)		0,00 €
Total Travaux HT		11 212,50 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		0,00 €
Montant Global H.T		11 213 €
	dont suppression ECP:	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	0	0,00 €
Sous total AE	0	0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		11 212,50 €	11 212,50 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		11 212,50 €	11 212,50 €
Annuité		680,67 €	680,67 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	-10 €/an - 10 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (90 m ³ /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	-10 €/an - 10 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (90 m ³ /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans		1000 € / an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/EH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		680,67 €	680,67 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES : Contrôles de branchements EU / EP		
Projets 5 à 10 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
Les Communales, Blonnoy, Descente de St Nicolas de Véroce, St-Gervais Centre, Route de la Corniche		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD		0,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbèlement		0,00 €
Poste de reboisement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	0	0,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0	
Nouveaux logements d'ici 2041	0	
Investigations complémentaires	u ou ml ou j	3 060,00 €
Contrôle de branchement "classique" (unité)	18	3 500,00 €
Contrôle de branchement "collectif" (unité)	0	0,00 €
Test aux colorants (sur domaine public) (jour)	0,875	1 312,50 €
Tests à la fumée (jour)	3026	16 843,00 €
ITV + Curage (ml)		24 516 €
Sous total Investigations		24 515,50 €
Total H.T		0,00 €
Imprévus (5%)		24 515,50 €
Total Travaux HT		0,00 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		24 516 €
Montant Global H.T		0,00 €
<i>dont suppression ECP:</i>		
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		0,00 €
Réduction des eaux claires parasites (%)	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		0,00 €
Station (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €
PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à Investir	24 515,50 €	24 515,50 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	24 515,50 €	24 515,50 €
Annuité	1 488,24 €	1 488,24 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		0,00 €
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		0,00 €
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		0,00 €
Coût branch. hab. exist.	500 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de reboisement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/EH	0,00 €
Bolde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	1 488,24 €	1 488,24 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX DE REHABILITATION : Regards et D.O.		
Projets 11 et 12 - 2021 à 2026 - Court terme		
Ensemble de la commune - Etanchéification des regards et reprises des D.O.		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbèlement	0	0,00 €
Regard à étancher (petite maçonnerie)	20	10 000,00 €
Déversoir d'orage à reprendre	8	26 000,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	0	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0	
Investigations complémentaires	u ou ml ou j	
Contrôle de branchements "classiques" (unité)	0	0,00 €
Contrôle de branchements "collectifs" (unité)	0	0,00 €
Test aux colorants (sur domaine public) (jour)	0	0,00 €
Tests à la fumée (jour)	0	0,00 €
ITV + Curage (ml)	0	0,00 €
Sous total Investigations	0	0 €
Total H.T		38 000,00 €
Imprévus (5%)		1 900,00 €
Total Travaux HT		39 900,00 €
Divers (10% pour réseaux : 15% pour PR et STEP)		3 990,00 €
Montant Global H.T		43 890 €
<i>dont suppression ECP:</i>		11 550,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	0	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		43 890,00 €	43 890,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		43 890,00 €	43 890,00 €
Annuité		2 664,39 €	2 664,39 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	10 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	10 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relèvement sur 20 ans	1000 € / an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/VEH	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		2 664,39 €	2 664,39 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX DE REHABILITATION : Chemisage		
Projets 13 et 14 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
Blonnay et Descente de St Nicolas de Véraco		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (m ⁴)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (m ⁴)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (m ⁴)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (m ⁴)	0	0,00 €
Sous total Sous RD		0,00 €
Chemisage	50,00 + 275,00 €/ml	
Rabotage / fraisage (ml)	1158	57 900,00 €
Chemisage (ml)	1158	318 450,00 €
Sous total Chemisage	2316	376 350,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir forage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	0	0,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0	0,00 €
Investigations complémentaires	ou ml ou j	
Contrôle de branchement "classique" (unité)	0	0,00 €
Contrôle de branchement "collectif" (unité)	0	0,00 €
Test aux colorants (sur domaine public) (jour)	0	0,00 €
Tests à la fumée (jour)	0	0,00 €
ITV + Curage (ml)	0	0,00 €
Sous total Investigations		0 €
Total H.T		376 350,00 €
Imprévus (5%)		18 817,50 €
Total Travaux HT		395 167,50 €
Divers (10% pour réseaux : 15% pour PR et STEP)		39 516,75 €
Montant Global H.T		434 684,25 €
<i>dont suppression ECP:</i>		
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	0	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir	434 684,25 €	434 684,25 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	434 684,25 €	434 684,25 €
Annulé	26 388,02 €	26 388,02 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
en redevance (95 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
en redevance (95 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist	500 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/VEH	0,00 €
Soit à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	26 388,02 €	26 388,02 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Mixe en séparatif		
Projet 15 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
La Forêt		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	105	26 250,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	105	26 250,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	35	7 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	35	7 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbaillement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbaillement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/lu	
Nbre de logements 2021	12	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	12	30 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	6	
Plus-values	50 à 100 €/ m l	
Pentesurprofondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Emprise	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		63 250,00 €
Imprévus (10%)		6 325,00 €
Total Travaux HT		69 575,00 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)		6 957,50 €
Montant Global H.T		76 532,50 €
	<i>dont suppression ECP:</i>	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	22 959,75 €
Sous total AE	0	0,00 €
		22 959,75 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		22 959,75 €

PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir	53 572,75 €	53 572,75 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	53 572,75 €	53 572,75 €
Annuité	3 252,20 €	3 252,20 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe		
en redevance (96 m ³ /oyer)	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
total	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €
		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe		
en redevance (96 m ³ /oyer)	40 €/an - 40 €/an	3 600,00 €
total	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	18 432,00 €
		22 032,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u	-15 000,00 €
		9 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans		
	1000 €/ an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		
	30 €/an/EH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	2 863,84 €	1 799,80 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Mise en séparatif		
Projet 16 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
Les Praz		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	55	13 750,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	55	13 750,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	80	16 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	80	16 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	50	10 750,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	50	10 750,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	7	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	7	17 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	6	
Plus-values	50 à 100 € / ml	
Pent/surprofondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Etroitesse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		58 000,00 €
Imprévus (10%)		5 800,00 €
Total Travaux HT		63 800,00 €
Divers (10% pour réseaux , 15% pour PR et STEP)		6 380,00 €
Montant Global H.T		70 180 €
<i>dont suppression ECP:</i>		70 180,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	21 054,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		21 054,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		21 054,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		49 126,00 €	49 126,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		49 126,00 €	49 126,00 €
Annuité		2 982,25 €	2 982,25 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	4 800,00 €	4 800,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	17 971,20 €	18 432,00 €
total		22 771,20 €	23 232,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-15 000,00 €	0 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans		1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/ET	0,00 €
Soldé à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		2 593,69 €	1 410,65 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Réhabilitation			
Projet 17 - 2027 à 2031 - Moyen terme			
Rue du Châblis			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	85		21 250,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	85		21 250,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	0		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	0		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD	0		0,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbèlement	0		0,00 €
Poste de refoulement à créer	1		25 000,00 €
Diversoir d'orage à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	9		
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	9		22 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	1		
Plus-values	50 à 100 €/ m		
Pente/ surprofondeur	0		0,00 €
Rocher	0		0,00 €
Eirillesse	0		0,00 €
Débroussaillage	0		0,00 €
Sous-total plus-values			0,00 €
Total H.T			68 750,00 €
Imprévus (5%)			3 437,50 €
Total Travaux HT			72 187,50 €
Divers (10% pour réseaux - 15% pour PR et STEP)			8 531,25 €
Montant Global H.T			80 718,75 €
		dont suppression ECP:	0,00 €

SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des eaux claires parasites (%)	30		24 215,63 €
Sous total AE	0		0,00 €
			24 215,63 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0		0,00 €
Transit (%)	0		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total H.T			24 215,63 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à Investir		58 503,13 €	58 503,13 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		58 503,13 €	58 503,13 €
Annuité		3 430,09 €	3 430,09 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,55 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	800,00 €	600,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,55 €/m ³ - 1,50 €/m ³	2 995,20 €	3 072,00 €
total		3 795,20 €	3 672,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u	-2 500,00 €	1 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans		1000 €/an	20 000,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/EH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		4 305,33 €	1 171,13 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Mise en séparatif		
Projet 16 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
Route du Berchat		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	17 000,00 €
Collecte (ml)	85	0,00 €
Transit (ml)	0	17 000,00 €
Sous total Hors chaussée		17 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	54 600,00 €
Collecte (ml)	195	0,00 €
Transit (ml)	0	54 600,00 €
Sous total Sous RD		54 600,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbèlement		0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	8	20 000,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	8	
Nouveaux logements d'ici 2041	3	
Plus-values	50 à 100 €/ml	4 250,00 €
Pente/surprofondeur	85	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Eroïlesse	0	4 250,00 €
Débroussaillage	85	8 500,00 €
Sous-total plus-values		8 500,00 €
Total H.T		100 100,00 €
Imprévus (10%)		10 010,00 €
Total Travaux HT		110 110,00 €
Divers (10% pour réseaux - 15% pour PR et STEP)		11 011,00 €
Moritant Global H.T		121 121 €
<i>dont suppression ECP:</i>		
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		36 336,30 €
Réducteur des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	36 336,30 €
Sous total AE		36 336,30 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		36 336,30 €

PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir	84 784,70 €	84 784,70 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	84 784,70 €	84 784,70 €
Annulé	5 146,96 €	5 146,96 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	0,00 €	0,00 €
en terme fixe	10 €/an - 10 €/an	0,00 €
ou redevance (98 m ³ /oyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €
total	0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	2 400,00 €	1 800,00 €
en terme fixe	10 €/an - 10 €/an	0 985,60 €
ou redevance (98 m ³ /oyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	11 016,00 €
total	11 385,60 €	11 016,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	0,00 €	0,00 €
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	1 500,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-7 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/VEH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	4 952,68 €	4 371,16 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 20 - 2031 à 2041 - Long terme		
Roule des Ponthieux		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	260	65 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	260	65 000,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	5	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	5	12 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	2	
Plus-values	50 à 100 € / ml	
Pente/surprofondeur	60	3 000,00 €
Rechar	0	0,00 €
Etréillage	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		3 000,00 €
Total H.T		80 500,00 €
Imprévus (5%)		4 025,00 €
Total Travaux HT		84 525,00 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		8 452,50 €
Montant Global H.T		92 977,50 €
	dont suppression ECP:	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir	92 977,50 €	92 977,50 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	92 977,50 €	92 977,50 €
Annuité	5 614,31 €	5 614,31 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	4 000,00 €	3 000,00 €
en redevance (06 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	15 360,00 €
total	18 976,00 €	18 360,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	1 600,00 €	1 200,00 €
en redevance (06 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	8 144,00 €
total	7 590,40 €	7 344,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	3 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 € / an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	10 €/an/EH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	#VALEURI	13 232,89 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Mise en séparatif		
Projet 10 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
Tennis		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	225	45 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	225	45 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	75	16 125,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	75	16 125,00 €
Réseau sous Route Départementale	260,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de ravalement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nombre de logements 2021	8	20 000,00 €
Nombre de logements à raccorder au réseau à créer	8	
Nouveaux logements d'ici 2041	3	
Plus-values	50 à 100 € / ml	
Pente/surprolongeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Etréolasse	0	0,00 €
Debroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		81 125,00 €
Imprévus (10%)		8 112,50 €
Total Travaux HT		89 237,50 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		8 923,75 €
Montant Global H.T		98 161 €
	<i>dont suppression ECP:</i>	98 161,25 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		29 448,38 €
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
Sous total AE	0	29 448,38 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		29 448,38 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à financer		68 712,88 €	68 712,88 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		68 712,88 €	68 712,88 €
Annulé		4 171,30 €	4 171,30 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (90 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €	1 800,00 €
en redevance (90 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	8 985,60 €	8 216,00 €
total		11 385,60 €	10 016,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	3,30 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-7 500,00 €	1 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de ravalement sur 20 ans			
	1000 € / an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans			
	30 €/an/EH	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		3 977,02 €	3 193,50 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 21 - 2031 à 2041 - Long terme		
Chaltrix Nord		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	110	27 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	110	27 500,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	85	17 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	85	17 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	5	1 075,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	5	1 075,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbèlement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	5	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	5	12 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	3	
Plus-values	50 à 100 € / ml	
Pente/surprofondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Étroitesse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		58 075,00 €
Imprévus (5%)		2 903,75 €
Total Travaux HT		60 978,75 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		6 097,88 €
Montant Global H.T		67 077 €
	dont suppression ECP:	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à Investir		67 076,63 €	67 076,63 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		67 076,63 €	67 076,63 €
Annuité		4 071,97 €	4 071,97 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	4 000,00 €	3 000,00 €
en redevance (66 m ³ /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	14 976,00 €	15 360,00 €
total		18 976,00 €	18 360,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €	1 800,00 €
en redevance (66 m ³ /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	8 985,60 €	9 216,00 €
total		11 385,60 €	11 016,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-7 500,00 €	4 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/EH	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-15 098,31 €	-15 063,83 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 22 - 2031 à 2041 - Long terme		
Châtillon Sud - Alternative 1		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	210	42 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	210	42 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	255	71 400,00 €
Sous total Sous RD	255	71 400,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbèlement	0	0,00 €
Poste de roulement à créer	1	25 000,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/m	
Nbre de logements 2021	9	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	9	22 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	2	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Pentes surprofondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Etréousse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
		160 000,00 €
Total H.T		8 045,00 €
Imprévus (5%)		168 945,00 €
Total Travaux HT		18 207,00 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)		
Montant Global H.T		187 152 €
	dont suppression ECP:	0,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (3%)	0	0,00 €
Transit (3%)	0	0,00 €
Stallion d'assainissement FPR (3%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Stallion d'assainissement FPR (3%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir	187 152,00 €	187 152,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	187 152,00 €	187 152,00 €
Annuité	11 361,28 €	11 361,28 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	5 400,00 €
en redevance (96 m ³ /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,00 €/m ³	27 648,00 €
total		33 048,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	1 200,00 €
en redevance (96 m ³ /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,00 €/m ³	6 144,00 €
total		7 344,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist	0 €/m - 0 €/m	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/m	-5 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de roulement sur 20 ans	1000 €/an	20 000,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/ann/EH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	-21 925,04 €	-21 925,04 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension
Projet 22 - 2031 à 2041 - Long terme
Châtillix Sud - Alternative 2

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	0		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	0		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	0		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	210		58 800,00 €
Transit (ml)	365		102 200,00 €
Sous total Sous RD	575		161 000,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement	0		0,00 €
Poste de refoulement à créer	0		0,00 €
Ouvrage d'orage à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	9		
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	9		22 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	2		
Plus-values	50 à 100 € / ml		
Panelsurprofondeur	0		0,00 €
Rocher	0		0,00 €
Erodesse	0		0,00 €
Débroussaillage	0		0,00 €
Sous-total plus-values			0,00 €
Total H.T			163 500,00 €
Imprévus (5%)			8 175,00 €
Total Travaux HT			171 675,00 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)			19 287,50 €
Montant Global H.T			190 962,50 €
dont suppression ECP:			0,00 €

SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des eaux claires parasites (%)	30		0,00 €
	0		0,00 €
Sous total AE			0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0		0,00 €
Transit (%)	0		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total H.T			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à Investir		211 942,50 €	211 942,50 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		211 942,50 €	211 942,50 €
Annuité		12 866,22 €	12 866,22 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	7 200,00 €	5 400,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	26 956,80 €	27 648,00 €
total		34 156,80 €	33 048,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	1 600,00 €	1 200,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	5 390,40 €	5 144,00 €
total		7 590,40 €	7 344,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-5 000,00 €	1 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans		1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/EH	0,00 €
Soldé à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-21 420,10 €	-20 508,98 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 23 - 2031 à 2041 - Long terme		
La Cry		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	10	2 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	10	2 500,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	160	32 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	160	32 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	160	38 700,00 €
Transit (ml)	75	16 125,00 €
Sous total Sous chemin	255	54 825,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)		0,00 €
Transit (ml)		0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbèlement	0	0,00 €
Poste de retournement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	3	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	8	20 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	4	
Plus-values	50 à 100 € / ml	
Partiel sur profondeur	75	3 750,00 €
Rocher	0	0,00 €
Etrélesse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		3 750,00 €
Total H.T		113 075,00 €
Imprévus (5%)		5 653,75 €
Total Travaux HT		118 728,75 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		11 872,88 €
Montant Global H.T		130 602 €
<i>dont suppression ECP:</i>		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		130 601,63 €	130 601,63 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		130 601,63 €	130 601,63 €
Annulé		7 928,33 €	7 928,33 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	8 400,00 €	1 504,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	23 951,80 €	24 570,00 €
total		30 351,80 €	26 074,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	3 200,00 €	2 400,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	11 980,80 €	12 289,00 €
total		15 180,80 €	14 689,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-10 000,00 €	6 920,00 €
Frais de fonctionnement Poste de retournement sur 20 ans		1000 € / an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/EH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-22 692,31 €	-22 482,97 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 24 - 2031 à 2041 - Long terme		
La Forêt		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	155	31 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	155	31 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	2	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	2	5 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	6	
Plus-values	50 à 100 € / ml	
Pente/surprofondeur	85	4 250,00 €
Rocher	0	0,00 €
Etoilesso	20	1 000,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		5 250,00 €
Total H.T		41 250,00 €
Imprévus (5%)		2 062,50 €
Total Travaux HT		43 312,50 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		4 331,25 €
Montant Global H.T		47 644 €
dont suppression ECP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à Investir		47 643,75 €	47 643,75 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		47 643,75 €	47 643,75 €
Annuité		2 892,27 €	2 892,27 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	1 600,00 €	1 299,00 €
en redevance (98 m ² /foyer)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	5 990,40 €	6 144,00 €
total		7 590,40 €	7 443,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	4 800,00 €	3 600,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	17 971,20 €	18 432,00 €
total		22 771,20 €	22 032,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-15 000,00 €	2 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans		1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/EH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-5 086,69 €	-6 083,11 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension			
Projet 25 - 2031 à 2041 - Long terme			
Le Douvet			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	70	14 000,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Hors chaussée	70	14 000,00 €	
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	95	20 425,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chemin	95	20 425,00 €	
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous RD	0	0,00 €	
Encorbellement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Encorbellement	0	0,00 €	
Paste de ravalinement à créer	0	0,00 €	
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €	
STEP à créer à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	3	7 500,00 €	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	3		
Nouveaux logements d'ici 2041	1		
Plus-values	50 à 100 € / ml		
Pentes sur profondeur	0	0,00 €	
Rocher	0	0,00 €	
Etréolisse	0	0,00 €	
Débroussaillage	0	0,00 €	
Sous-total plus-values		0,00 €	
Total H.T		41 925,00 €	
Imprévu (5%)		2 096,25 €	
Total Travaux HT		44 021,25 €	
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)		4 402,13 €	
Montant Global H.T		48 423 €	
<i>dont suppression ECP:</i>		0,00 €	
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €	
	0	0,00 €	
Sous total AE		0,00 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0	0,00 €	
Transit (%)	0	0,00 €	
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €	
Sous total CD		0,00 €	
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €	
Sous total Autre		0,00 €	
Total H.T		0,00 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
		Redevance Actuelle	
		Proposition de redevances	
Somme à investir		48 423,38 €	48 423,38 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		48 423,38 €	48 423,38 €
Annuité		2 939,60 €	2 939,60 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €	2 400,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	8 995,50 €	8 216,60 €
total		11 395,50 €	10 616,60 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	800,00 €	600,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	2 995,20 €	3 072,00 €
total		3 795,20 €	3 672,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u	-2 500,00 €	1 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de ravalinement sur 20 ans	1000 € / an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/EH	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-8 510,78 €	-8 335,00 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Création d'un réseau EP		
Projet 26 - 2031 à 2041 - Long terme		
Le Bouvet		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	300,00 €/ml	
Collecte (ml)	45	13 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	45	13 500,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	175	49 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	175	49 000,00 €
Réseau sous Route Départementale	350,00 €/ml	
Collecte (ml)	20	7 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	20	7 000,00 €
Encorballement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorballement	0	0,00 €
Poste de relouement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	1	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	1	2 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0	
Plus-values	50 à 100 € / m	
Pente/surprofondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Eroitesse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		72 000,00 €
Imprévus (5%)		3 600,00 €
Total Travaux HT		75 600,00 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		7 500,00 €
Montant Global H.T		83 100,00 €
	dont suppression ECP:	0,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		83 160,00 €	83 160,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		83 160,00 €	83 160,00 €
Annulé		5 048,33 €	5 048,33 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relouement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/EH	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an; par le budget (€ H.T/an)		5 048,33 €	5 048,33 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension			
Projet 27 - 2031 à 2041 - Long terme			
Le Bray			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	30	7 500,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée	30	7 500,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	115	23 000,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Hors chaussée	115	23 000,00 €	
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	20	4 300,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chemin	20	4 300,00 €	
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous RD	0	0,00 €	
Encorbèlement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Encorbèlement	0	0,00 €	
Poste de rafoulement à créer	0	0,00 €	
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €	
STEP à créer à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	5		
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	5	12 500,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2041	6		
Plus-values	50 à 100 € / ml		
Pente/surprofondeur	5	250,00 €	
Recher	0	0,00 €	
Etreillage	0	0,00 €	
Débroussaillage	0	0,00 €	
Sous-total plus-values		250,00 €	
Total H.T		47 550,00 €	
Imprévus (5%)		2 377,50 €	
Total Travaux HT		49 927,50 €	
Divers (10% pour réseaux - 15% pour PR et STEP)		4 992,75 €	
Montant Global H.T		54 920,25 €	
	dont suppression ECP:	0,00 €	
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €	
	0	0,00 €	
Sous total AE		0,00 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0	0,00 €	
Transit (%)	0	0,00 €	
Station d'assainissement FFR (%)	0	0,00 €	
Sous total CD		0,00 €	
AUTRE			
Station d'assainissement FFR (%)	0	0,00 €	
Sous total Autre		0,00 €	
Total H.T		0,00 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
		Redevance Actuelle	
		Proposition de redevances	
Somme à investir		54 920,25 €	54 920,25 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		54 920,25 €	54 920,25 €
Annuité		3 334,00 €	3 334,00 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	4 000,00 €	4 000,00 €
en redevance (90 m ² /foyer)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	14 976,00 €	15 360,00 €
total		18 976,00 €	19 360,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	4 800,00 €	4 800,00 €
en redevance (96 m ² /foyer)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	17 971,20 €	18 412,00 €
total		22 771,20 €	23 212,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u	-15 000,00 €	-15 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de rafoulement sur 20 ans	1000 €/ an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/EH	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.Tien)		-16 030,56 €	-16 577,00 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 20 - 2031 à 2041 - Long terme		
Orelin		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	20	5 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	20	5 000,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	80	16 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	80	16 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	105	22 575,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	105	22 575,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	200	56 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	200	56 000,00 €
Encorbèlement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbèlement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	15	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	15	37 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	3	
Plus-values	50 à 100 €/ m	
Pente/surprofondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Eirofasse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		137 075,00 €
Imprévus (5%)		6 853,75 €
Total Travaux HT		143 928,75 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		14 392,88 €
Montant Global H.T		158 321,63 €
<i>dont suppression ECP:</i>		0,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		158 321,63 €	158 321,63 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		158 321,63 €	158 321,63 €
Annulé		9 611,10 €	9 611,10 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	12 000,00 €	9 000,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	44 920,00 €	46 080,00 €
total		56 920,00 €	55 080,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €	1 800,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	8 985,60 €	9 216,00 €
total		11 385,60 €	11 016,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-7 500,00 €	4 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 € / an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ET	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-47 511,15 €	-46 244,70 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Création d'un réseau EP		
Projet 30 - 2031 à 2041 - Long terme		
Plan de la Croix		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	300,00 €/ml	
Collecte (ml)	260	78 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	260	78 000,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	350,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encarbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encarbellement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	0	0,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0	0,00 €
Plus-values	50 à 100 €/ ml	
Pente/surprofondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Étroitesse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		78 000,00 €
Imprévus (5%)		3 900,00 €
Total Travaux HT		81 900,00 €
Divers (10% pour réseaux , 15% pour PR et STEP)		8 190,00 €
Montant Global H.T		90 090 €
<i>dont suppression ECP:</i>		
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à Investir	90 090,00 €	90 090,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	90 090,00 €	90 090,00 €
Annuité	5 469,02 €	5 469,02 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €
total	0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ² /loyer)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €
total	0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 € / an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ÉH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	5 469,02 €	5 469,02 €

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le



ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Création d'un STEP de 100 EH			
Projet 31 - 2031 à 2041 - Long terme			
Mlaga			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	0		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	0		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	0		0,00 €
Réseau sous Roulo Départementale	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD	0		0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement	0		0,00 €
Poste de refoulement à créer	0		0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	1		150 000,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	20		
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0		
Plus-values	50 à 100 € / ml		
Pentes/surprofondeur	0		0,00 €
Rocher	0		0,00 €
Étroitesse	0		0,00 €
Débroussaillage	0		0,00 €
Sous-total plus-values			0,00 €
Total H.T			150 000,00 €
Imprévus (5%)			7 500,00 €
Total Travaux HT			157 500,00 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)			23 625,00 €
Montant Global H.T			181 125 €
		dont suppression ECP:	0,00 €

SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des eaux claires parasites (%)	30		0,00 €
	0		0,00 €
Sous total AE			0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0		0,00 €
Transit (%)	0		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total H.T			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir	181 125,00 €	181 125,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans	181 125,00 €	181 125,00 €
Annuité	10 995,41 €	10 995,41 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
en redevance (96 m ³ /loyer)	1,55 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €
total	0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
en redevance (96 m ³ /loyer)	1,55 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €
total	0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch, hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 € / an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ETi	60 000,00 €
Baldo à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	13 995,41 €	13 995,41 €

Annexes

Liste exhaustive des ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie

Liste exhaustive des points de déversement au milieu – Commune de Saint Gervais

Repère	Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Maître d'ouvrage	Flux de pollution collecté par le tronçon		Autorisation / Déclaration	Niveau d'équipement	Nombre de déversements autorisés	Milieu récepteur	Coordonné Lambert 9 CC46
					Estimation (kg DBO5)	Classe					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
DO 1	DO	Entrée du parc Thermal	Saint Gervais	Commune	>600	2	Autorisation	Equipé	-	Le Bon Nant	X : 198724 Y : 519603
DO 2	DO	Passage du Roc / Rue du Mont-Lachat	Saint Gervais	Commune	<12	0	Néant	0		Réseau Ep > Le Bon Nant	X : 198811 Y : 519505
DO 3	DO	Brasserie du Mont-Blanc (Centre-Ville 1)	Saint Gervais	Commune	120 à 600	1	Déclaration	Equipé		Réseau Ep > Le Bon Nant	X : 198791 Y : 519474
DO 4	DO	Vers le Creux	Saint Gervais	Commune	120 à 600	0	Néant	Equipé		Le Bon Nant	X : 198795 Y : 519343
DO 5	DO	Les Margagnes derrière (St-Nicolas Sud)	Saint Gervais	Commune	120 à 600	0	Néant	Equipé		Le Bon Nant	X : 198803 Y : 519336
DO 6	DO	Pont Rulsseau du Dard (Casino - Centre-Ville 2)	Saint Gervais	Commune	120 à 600	1	Déclaration	Equipé		Ruisseau Le Dard	X : 198804 Y : 519467
DO 7	DO	Av de Miage / Devant MJC	Saint Gervais	Commune	12 à 120	0	Néant	0		Réseau Ep	X : 198812 Y : 519450
DO 8	DO	Avenue de Miage / Chemin de la Perrette	Saint Gervais	Commune	12 à 120	0	Néant	0		Ruisseau du Narzan	X : 198820 Y : 519411
DO 9	DO	Route des Contamines / Chemin des Nolsetiers	Saint Gervais	Commune	<12	0	Néant	0		Réseau Ep > Le Bon Nant	X : 198856 Y : 519285
DO 10	DO	Le Chatelet Dessus (Pont de contournement)	Saint Gervais	Commune	>600	2	Autorisation	Equipé		Le Bon Nant	X : 198763 Y : 519470

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le



ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

Participation à l'Assainissement Collectif – PFAC

Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif voté lors du conseil municipal du 20 juin 2012

- La PFAC "domestique" est calculé selon les modalités suivantes :

- Maison individuelle jusqu'à 2 logements :
 - par construction jusqu'à 150m² de surface de plancher : 1900€
 - par m² supplémentaire : 8,50€
- Bâtiment collectif comportant plus de 2 logements : 20€ par m² de surface de plancher

- La PFAC "domestique" n'est pas mise en recouvrement en-dessous du minimum de perception de 15€

- La PFAC "assimilés domestiques" est calculé selon les modalités suivantes :

- Hébergements hôteliers :
 - hôtel :
 - par chambre : 85€
 - par m² de salle de restaurant : 40€
 - résidence hôtelière, de tourisme... : 13€ par m² de surface de plancher
 - centre de vacances, gîtes et assimilés : 13€ par m² de surface de plancher
- bureaux : 8€ par m² de surface de plancher
- commerces (comprenant les restaurants non intégrés à un hôtel) : 15€ par m² de surface de plancher
- artisanat : 8€ par m² de surface de plancher
- industrie (comprenant les bâtiments liés à l'activité du domaine skiable) : 8€ par m² de surface de plancher
- agricole jusqu'à 2 logements : 1900€
- entrepôts : 8€ par m² de surface de plancher

- La PFAC "assimilés domestiques" n'est pas mise en recouvrement en-dessous du minimum de perception de 15€

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le



ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE

Saint-Gervais-les-Bains

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_182-DE



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Saint-Gervais-les-Bains
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Gervais-les-Bains
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 2016 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 13/032019 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 319 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 11 712.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 2.72% au 31/12/2024. (2,73 % au 31/12/2023)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	151,66	190,00
Tarif du contrôle des installations existantes en €	151,66	190,00
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	94,79	190,00

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [14/04/2009](#) effective à compter du 21/04/2009 fixant les prix de la redevances du service public d'assainissement non collectif

2.2. Recettes

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	284,54	0	284,54	1 213,64	0	1 213,64

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

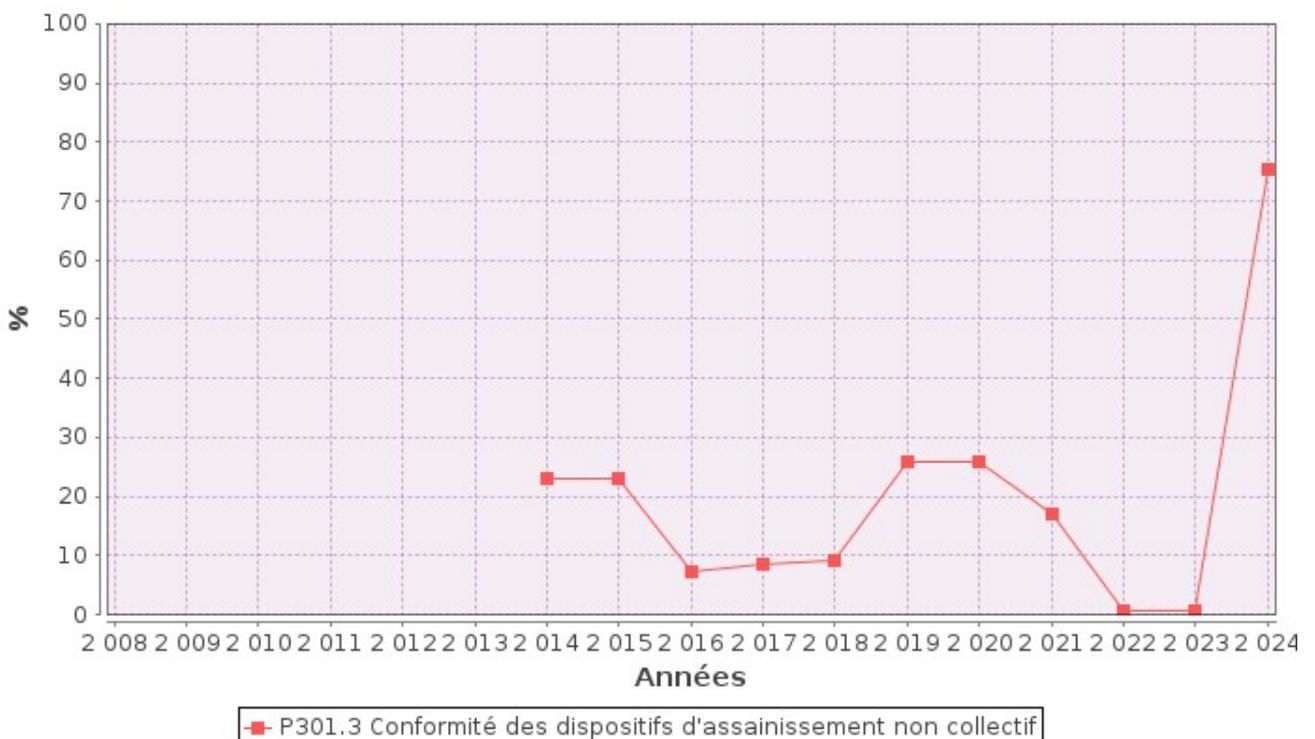
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	23	24
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	319	373
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	257	256
Taux de conformité en %	0,6	75,3



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2024 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	0